

Résumé de l'expertise n° 2021-12-2004

Cette page de synthèse ne peut être utilisée indépendamment du rapport d'expertise complet.



Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :







Adresse :

Commune :

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété

Périmètre de repérage : **Ensemble de la propriété**

	Prestations	Conclusion
	CREP	Lors de la présente mission il a été mis en évidence la présence de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur.
	Amiante	Dans le cadre de la mission, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.
	Électricité	L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est vivement recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).
	Etat des Risques et Pollutions	En attente
	DPE	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block;"> 221 49  <small>kWh/m²/an</small> <small>kg CO₂/m²/an</small> </div> Numéro enregistrement ADEME : 2138E0941565N

Constat de risque d'exposition au plomb CREP

Numéro de dossier : 2021-12-2004-
 Norme méthodologique employée : AFNOR NF X46-030
 Arrêté d'application : Arrêté du 19 août 2011
 Date du repérage : 14/12/2021

Adresse du bien immobilier
Localisation du ou des bâtiments : Département : ... Isère Adresse : Commune : Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété : Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété

Donneur d'ordre / Propriétaire :
Donneur d'ordre :
Propriétaire :


Le CREP suivant concerne :			
X	Les parties privatives	X	Avant la vente
	Les parties occupées		Avant la mise en location
	Les parties communes d'un immeuble		Avant travaux <i>N.B. : Les travaux visés sont définis dans l'arrêté du 19 août 2011 relatif aux travaux en parties communes nécessitant l'établissement d'un CREP</i>
L'occupant est :		Le propriétaire	
Nom de l'occupant, si différent du propriétaire			
Présence et nombre d'enfants mineurs, dont des enfants de moins de 6 ans		NON	Nombre total : Nombre d'enfants de moins de 6 ans :

Société réalisant le constat	
Nom et prénom de l'auteur du constat	DELCAMPE corinne
N° de certificat de certification	16-742^{ie} 07/05/2021
Nom de l'organisme de certification	ABCIDIA CERTIFICATION
Organisme d'assurance professionnelle	AXA ASSURANCES
N° de contrat d'assurance	7469056404
Date de validité :	01/04/2021

Appareil utilisé	
Nom du fabricant de l'appareil	HEURESIS
Modèle de l'appareil / N° de série de l'appareil	HEU 5mCi / 1185
Nature du radionucléide	Co57
Date du dernier chargement de la source	15/11/2016
Activité à cette date et durée de vie de la source	185MBq

Conclusion des mesures de concentration en plomb						
	Total	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Nombre d'unités de diagnostic	664	88	574	0	2	0
%	100	13,3 %	86,4 %	0 %	0,3 %	0 %

Ce Constat de Risque d'Exposition au Plomb a été rédigé par DELCAMPE corinne le 14/12/2021 conformément à la norme NF X46-030 «Diagnostic plomb — Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb» et en application de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.



Dans le cadre de la mission, il a été repéré des unités de diagnostics de classe 1 et/ou 2. Par conséquent, le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostics de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

Sommaire

1. Rappel de la commande et des références réglementaires	3
2. Renseignements complémentaires concernant la mission	3
2.1 L'appareil à fluorescence X	3
2.2 Le laboratoire d'analyse éventuel	4
2.3 Le bien objet de la mission	4
3. Méthodologie employée	5
3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X	5
3.2 Stratégie de mesurage	5
3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire	5
4. Présentation des résultats	6
5. Résultats des mesures	6
6. Conclusion	23
6.1 Classement des unités de diagnostic	23
6.2 Recommandations au propriétaire	24
6.3 Commentaires	24
6.4 Situations de risque de saturnisme infantile et de dégradation du bâti	24
6.5 Transmission du constat à l'agence régionale de santé	25
7. Obligations d'informations pour les propriétaires	25
8. Information sur les principales réglementations et recommandations en matière d'exposition au plomb	26
8.1 Textes de référence	26
8.2 Ressources documentaires	26
9. Annexes	27
9.1 Notice d'Information	27
9.2 Illustrations	27
9.3 Analyses chimiques du laboratoire	28

Nombre de pages de rapport : 28

Liste des documents annexes :

- Notice d'information (2 pages)
- Croquis
- Rapport d'analyses chimiques en laboratoire, le cas échéant.

Nombre de pages d'annexes : 2

1. Rappel de la commande et des références réglementaires**Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP**

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini par les articles L.1334-5 à 10 code de la santé publique et R 1334-10 à 12, consiste à mesurer la concentration en plomb des revêtements du bien immobilier, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les situations de risque de saturnisme infantile ou de dégradation du bâti.

Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).

Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...)

Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).

La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.

Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie.

Réalisation d'un constat de risque d'exposition au plomb (CREP) :

dans les parties privatives du bien décrit ci-après en prévision de sa vente (en application de l'Article L.1334-6 du code de la santé publique) ou de sa mise en location (en application de l'Article L.1334-7 du code de la santé publique)

2. Renseignements complémentaires concernant la mission**2.1 L'appareil à fluorescence X**

Nom du fabricant de l'appareil	HEURESIS	
Modèle de l'appareil	HEU 5mCi	
N° de série de l'appareil	1185	
Nature du radionucléide	Co57	
Date du dernier chargement de la source	15/11/2016	Activité à cette date et durée de vie : 185MBq
Autorisation/Déclaration ASN (DGSNR)	N° T380732	Nom du titulaire/signataire DELCAMPE David
	Date d'autorisation/de déclaration 09/06/2017	Date de fin de validité (si applicable) 10/03/2022
Nom du titulaire de l'autorisation ASN (DGSNR)	DELCAMPE David	
Nom de la Personne Compétente en Radioprotection (PCR)	DELCAMPE David	

Étalon :

Vérification de la justesse de l'appareil	n° de mesure	Date de la vérification	Concentration (mg/cm²)
Etalonnage entrée	1	14/12/2021	1 (+/- 0,1)
Etalonnage sortie	1156	14/12/2021	1 (+/- 0,1)

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil.

En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

2.2 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire d'analyse	Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse
Nom du contact	-
Coordonnées	-
Référence du rapport d'essai	-
Date d'envoi des prélèvements	-
Date de réception des résultats	-

2.3 Le bien objet de la mission

Adresse du bien immobilier	
Description de l'ensemble immobilier	Habitation (maison individuelle) Ensemble de la propriété
Année de construction	< 1949
Localisation du bien objet de la mission	Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété Section cadastrale
Nom et coordonnées du propriétaire ou du syndicat de copropriété (dans le cas du CREP sur parties communes)	
L'occupant est :	Le propriétaire
Date(s) de la visite faisant l'objet du CREP	14/12/2021
Croquis du bien immobilier objet de la mission	Voir partie « 5 Résultats des mesures »

Liste des locaux visités

Rez de chaussée - Entrée,	1er étage - Placard 1 chambre 4,
Rez de chaussée - Placard entrée,	1er étage - Chambre 5,
Rez de chaussée - Séjour,	1er étage - Placard 2 chambre 5,
Rez de chaussée - placard 1 séjour,	1er étage - Placard 1 chambre 5,
Rez de chaussée - placard 2 séjour,	1er étage - Salle d'eau,
Rez de chaussée - Bureau,	Rez de chaussée - Escalier 2,
Rez de chaussée - Salon,	Combles - Combles,
Rez de chaussée - Salle de bain,	Façade et Extérieur - Façade et extérieurs,
Rez de chaussée - Dressing,	Sous-Sol - Cave 1,
Rez de chaussée - Escalier 1,	Sous-Sol - Chaufferie,
1er étage - Pièce,	Rez de chaussée - Garage,
1er étage - Dégagement,	1er étage - Placard 2 chambre 4,
1er étage - Palier,	1er étage - Wc,
1er étage - Chambre 1,	1er étage - Salle de bain,
1er étage - Chambre 2,	Rez de chaussée - Cuisine,
1er étage - Placard chambre 2,	Sous-Sol - Cave 2,
1er étage - Chambre 3,	Sous-Sol - Cave 3,
1er étage - Chambre 4,	Sous-Sol - Cave 4

Liste des locaux non visités ou non mesurés (avec justification)

Combles - Combles (Pièce non visée par la réglementation), Façade et Extérieur - Façade et extérieurs (Pièce non visée par la réglementation), Sous-Sol - Cave 1 (Pièce non visée par la réglementation), Sous-Sol - Chaufferie (Pièce non visée par la réglementation), Sous-Sol - Cave 2 (Pièce non visée par la réglementation), Sous-Sol - Cave 3 (Pièce non visée par la réglementation), Sous-Sol - Cave 4 (Pièce non visée par la réglementation)

3. Méthodologie employée

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 et la norme NF X 46-030 «*Diagnostic Plomb — Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb*». Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil portable à fluorescence X capable d'analyser au moins la raie K du spectre de fluorescence émis en réponse par le plomb, et sont exprimées en mg/cm².

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (*ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb*). Bien que pouvant être relativement épais, les enduits sont aussi à considérer comme des revêtements susceptibles de contenir du plomb. D'autres revêtements ne sont pas susceptibles de contenir du plomb : toile de verre, moquette, tissus, crépi, papier peint, ainsi que les peintures et enduits manifestement récents, mais ils peuvent masquer un autre revêtement contenant du plomb et sont donc à analyser.

Les revêtements de type carrelage contiennent souvent du plomb, mais ils ne sont pas visés par le présent arrêté car ce plomb n'est pas accessible.

3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb (article 5) : 1 mg/cm².

3.2 Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

L'auteur du constat tel que défini à l'Article 4 de l'Arrêté du 19 août 2011 peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido-soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans le cas suivant :

- lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de la norme NF X 46-030 «*Diagnostic Plomb — Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb*» précitée sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

L'ensemble des couches de peintures est prélevé en veillant à inclure la couche la plus profonde. L'auteur du constat évite le prélèvement du substrat ou tous corps étrangers qui risquent d'avoir pour effet de diluer la concentration en plomb de l'échantillon. Le prélèvement est réalisé avec les précautions nécessaires pour éviter la dissémination de poussières.

Quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g

4. Présentation des résultats

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre ;
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Concentration en plomb	Nature des dégradations	Classement
< seuils		0
≥ seuils	Non dégradé ou non visible	1
	Etat d'usage	2
	Dégradé	3

5. Résultats des mesures

	Total UD	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
1er étage - Salle d'eau	11	-	11 (100 %)	-	-	-
1er étage - Chambre 5	32	-	32 (100 %)	-	-	-
1er étage - Placard 1 chambre 5	8	-	8 (100 %)	-	-	-
1er étage - Chambre 4	33	1 (3 %)	32 (97 %)	-	-	-
1er étage - Placard 2 chambre 5	8	-	8 (100 %)	-	-	-
1er étage - Placard 1 chambre 4	11	-	11 (100 %)	-	-	-
1er étage - Placard 2 chambre 4	11	-	11 (100 %)	-	-	-
Rez de chaussée - Escalier 2	13	-	13 (100 %)	-	-	-
1er étage - Chambre 3	20	-	20 (100 %)	-	-	-
1er étage - Wc	9	1 (11 %)	8 (89 %)	-	-	-
1er étage - Salle de bain	28	-	28 (100 %)	-	-	-
1er étage - Palier	33	1 (3 %)	32 (97 %)	-	-	-
1er étage - Dégagement	13	-	13 (100 %)	-	-	-
1er étage - Chambre 1	24	-	24 (100 %)	-	-	-
1er étage - Chambre 2	36	-	36 (100 %)	-	-	-
1er étage - Placard chambre 2	8	-	8 (100 %)	-	-	-
Rez de chaussée - Escalier 1	13	1 (8 %)	12 (92 %)	-	-	-
1er étage - Pièce	59	14 (24 %)	45 (76 %)	-	-	-

	Total UD	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Rez de chaussée - Salle de bain	15	13 (87 %)	2 (13 %)	-	-	-
Rez de chaussée - Entrée	32	7 (22 %)	25 (78 %)	-	-	-
Rez de chaussée - Placard entrée	8	1 (12,5 %)	7 (87,5 %)	-	-	-
Rez de chaussée - Cuisine	38	6 (16 %)	32 (84 %)	-	-	-
Rez de chaussée - Séjour	45	1 (2,2 %)	42 (93,2 %)	-	2 (4,4 %)	-
Rez de chaussée - Salon	25	1 (4 %)	24 (96 %)	-	-	-
Rez de chaussée - Bureau	38	1 (3 %)	37 (97 %)	-	-	-
Rez de chaussée - Dressing	8	1 (12,5 %)	7 (87,5 %)	-	-	-
Rez de chaussée - placard 1 séjour	8	-	8 (100 %)	-	-	-
Rez de chaussée - placard 2 séjour	8	-	8 (100 %)	-	-	-
Rez de chaussée - Garage	17	7 (41 %)	10 (59 %)	-	-	-
Façade et Extérieur - Façade et extérieurs	6	4 (67 %)	2 (33 %)	-	-	-
Sous-Sol - Cave 1	8	3 (37,5 %)	5 (62,5 %)	-	-	-
Sous-Sol - Cave 2	3	3 (100 %)	-	-	-	-
Sous-Sol - Cave 3	10	8 (80 %)	2 (20 %)	-	-	-
Sous-Sol - Cave 4	11	3 (27 %)	8 (73 %)	-	-	-
Combles - Combles	5	4 (80 %)	1 (20 %)	-	-	-
Sous-Sol - Chaufferie	9	7 (78 %)	2 (22 %)	-	-	-
TOTAL	664	88 (13,3 %)	574 (86,4 %)	-	2 (0,3 %)	-

1er étage - Salle d'eau

Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
2		Sol	parquet bois	vernis	mesure 1	0,5		0	
3					mesure 2	0,2			
4	A	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,6		0	
5					mesure 2	0,6			
6	A	Mur	Plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0,1		0	
7					partie haute (> 1 m)	0,5			
8	B	Mur	Plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0		0	
9					partie haute (> 1 m)	0,3			
10	C	Mur	Plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0,5		0	
11					partie haute (> 1 m)	0,2			
12	D	Mur	Plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
13					partie haute (> 1 m)	0,5			
14		Plafond	Plâtre	toile de verre peinte	mesure 1	0,3		0	
15					mesure 2	0,7			
16	A	Porte (P1)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
17					partie haute (> 1 m)	0,2			
18	A	Huisserie Porte (P1)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
19					partie haute (> 1 m)	0,4			
20	B	Fenêtre intérieure (F1)	Bois	Peinture	partie mobile	0,6		0	
21					Huisserie	0			
22	B	Fenêtre extérieure (F1)	Bois	Peinture	partie mobile	0,3		0	
23					Huisserie	0,7			

1er étage - Chambre 5

Nombre d'unités de diagnostic : 32 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
24		Sol	parquet bois	vernis	mesure 1	0,2		0	
25					mesure 2	0,1			
26	A	Plinthes	bois	peinture	mesure 1	0,1		0	
27					mesure 2	0,5			
28	B	Plinthes	bois	peinture	mesure 1	0,1		0	
29					mesure 2	0,7			
30	C	Plinthes	bois	peinture	mesure 1	0,5		0	
31					mesure 2	0,2			
32	D	Plinthes	bois	peinture	mesure 1	0,7		0	
33					mesure 2	0,7			
34	E	Plinthes	bois	peinture	mesure 1	0,2		0	
35					mesure 2	0,7			
36	F	Plinthes	bois	peinture	mesure 1	0,1		0	
37					mesure 2	0,4			
38	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,6		0	

39					partie haute (> 1 m)	0,5			
40	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
41					partie haute (> 1 m)	0,2			
42	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,5		0	
43					partie haute (> 1 m)	0,4			
44	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
45					partie haute (> 1 m)	0,4			
46	E	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,1		0	
47					partie haute (> 1 m)	0,6			
48	F	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
49					partie haute (> 1 m)	0,2			
50		Plafond	Plâtre	toile de verre peinte	mesure 1	0,1		0	
51					mesure 2	0,7			
52	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
53					partie haute (> 1 m)	0,6			
54	A	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	0,1		0	
55					partie haute (> 1 m)	0			
56	A	Porte (P2)	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	0,1		0	
57					partie haute (> 1 m)	0,4			
58	A	Huisserie Porte (P2)	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	0,1		0	
59					partie haute (> 1 m)	0,2			
60	A	Porte (P3)	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
61					partie haute (> 1 m)	0,2			
62	A	Huisserie Porte (P3)	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
63					partie haute (> 1 m)	0,4			
64	E	Porte (P4)	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
65					partie haute (> 1 m)	0,6			
66	E	Huisserie Porte (P4)	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
67					partie haute (> 1 m)	0,4			
68	B	Fenêtre intérieure (F1)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
69					partie haute (> 1 m)	0,6			
70	B	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
71					partie haute (> 1 m)	0,3			
72	B	Fenêtre extérieure (F1)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
73					partie haute (> 1 m)	0,2			
74	B	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
75					partie haute (> 1 m)	0,1			
76	B	Volet intérieur	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0		0	
77					partie haute (> 1 m)	0,7			
78	B	Volet extérieur	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
79					partie haute (> 1 m)	0,3			
80	B	Embrasure	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,4		0	
81					mesure 2	0,4			
82	B	Allège	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,4		0	
83					mesure 2	0,3			
84	D	Fenêtre intérieure (F2)	Bois	Peinture	partie mobile	0,2		0	
85					Huisserie	0,4			
86	D	Fenêtre extérieure (F2)	Bois	Peinture	partie mobile	0,6		0	
87					Huisserie	0,5			

1er étage - Placard 1 chambre 5

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
88		Sol	parquet bois	vernis	mesure 1	0,1		0	
89					mesure 2	0,3			
90	A	Mur	plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
91					partie haute (> 1 m)	0,4			
92	B	Mur	plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
93					partie haute (> 1 m)	0,2			
94	C	Mur	plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
95					partie haute (> 1 m)	0,1			
96	D	Mur	plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
97					partie haute (> 1 m)	0,7			
98		Plafond	Plâtre	Tapisserie	mesure 1	0,4		0	
99					mesure 2	0,6			
100	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
101					partie haute (> 1 m)	0,1			
102	A	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
103					partie haute (> 1 m)	0			

1er étage - Chambre 4

Nombre d'unités de diagnostic : 33 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
104		Sol (S1)	parquet bois	vernis	mesure 1	0,6		0	
105					mesure 2	0,4			
106	A	Plinthes	bois	Vernis	mesure 1	0,7		0	
107					mesure 2	0,4			
108	B	Plinthes	bois	Vernis	mesure 1	0,2		0	
109					mesure 2	0,2			
110	C	Plinthes	bois	Vernis	mesure 1	0,2		0	
111					mesure 2	0,7			
112	D	Plinthes	bois	Vernis	mesure 1	0,2		0	
113					mesure 2	0,7			
114		Plafond (P1)	Plâtre	tapisserie	mesure 1	0,5		0	
115					mesure 2	0,2			
116	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
117					partie haute (> 1 m)	0,7			
118	A	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
119					partie haute (> 1 m)	0,2			
120	A	Porte (P2)	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
121					partie haute (> 1 m)	0,1			
122	A	Huisserie Porte (P2)	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
123					partie haute (> 1 m)	0,4			
124	A	Porte (P3)	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	0,5		0	
125					partie haute (> 1 m)	0,4			
126	A	Huisserie Porte (P3)	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	

127					partie haute (> 1 m)	0,1			
128	C	Fenêtre intérieure (F1)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
129					partie haute (> 1 m)	0,7			
130	C	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
131					partie haute (> 1 m)	0,5			
132	C	Fenêtre extérieure (F1)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
133					partie haute (> 1 m)	0,7			
134	C	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
135					partie haute (> 1 m)	0,2			
136	D	Fenêtre intérieure (F2)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
137					partie haute (> 1 m)	0,7			
138	D	Huisserie Fenêtre intérieure (F2)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
139					partie haute (> 1 m)	0,7			
140	D	Fenêtre extérieure (F2)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
141					partie haute (> 1 m)	0,4			
142	D	Huisserie Fenêtre extérieure (F2)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
143					partie haute (> 1 m)	0,6			
144	C	Volet intérieur	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
145					partie haute (> 1 m)	0,5			
146	C	Volet extérieur	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
147					partie haute (> 1 m)	0,5			
148	D	Volet intérieur	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
149					partie haute (> 1 m)	0,7			
150	D	Volet extérieur	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
151					partie haute (> 1 m)	0,2			
152	C	Allège	plâtre	peinture	mesure 1	0,6		0	
153					mesure 2	0,3			
154	D	Allège	plâtre	peinture	mesure 1	0,1		0	
155					mesure 2	0,2			
156	C	Embrasure	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,1		0	
157					mesure 2	0,7			
158	D	Embrasure	Plâtre	Peinture	mesure 1	0		0	
159					mesure 2	0,2			
160	A	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0,5		0	
161					partie haute (> 1 m)	0,7			
162	B	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
163					partie haute (> 1 m)	0,4			
164	C	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
165					partie haute (> 1 m)	0,4			
166	D	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0,1		0	
167					partie haute (> 1 m)	0,6			
-	D	Mur inférieur	Liège		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

1er étage - Placard 2 chambre 5

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
168		Sol (S1)	parquet bois	vernis	mesure 1	0,2		0	
169					mesure 2	0,4			
170	A	Mur	plâtre	Tapiserie	partie basse (< 1 m)	0,1		0	
171					partie haute (> 1 m)	0,2			
172	B	Mur	plâtre	Tapiserie	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
173					partie haute (> 1 m)	0,2			
174	C	Mur	plâtre	Tapiserie	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
175					partie haute (> 1 m)	0,2			
176	D	Mur	plâtre	Tapiserie	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
177					partie haute (> 1 m)	0,7			
178		Plafond (P1)	Plâtre	tapiserie	mesure 1	0,2		0	
179					mesure 2	0,3			
180	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	0,5		0	
181					partie haute (> 1 m)	0,4			
182	A	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
183					partie haute (> 1 m)	0,7			

1er étage - Placard 1 chambre 4

Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
184		Sol (S1)	parquet bois	vernis	mesure 1	0,3		0	
185					mesure 2	0,2			
186	B	Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0,4		0	
187					mesure 2	0,2			
188	C	Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0,2		0	
189					mesure 2	0,3			
190	D	Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0,6		0	
191					mesure 2	0			
192	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
193					partie haute (> 1 m)	0,7			
194	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
195					partie haute (> 1 m)	0,7			
196	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
197					partie haute (> 1 m)	0,1			
198	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
199					partie haute (> 1 m)	0,1			
200		Plafond (P1)	Plâtre	tapiserie	mesure 1	0,4		0	
201					mesure 2	0,7			
202	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
203					partie haute (> 1 m)	0,3			
204	A	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
205					partie haute (> 1 m)	0			

1er étage - Placard 2 chambre 4

Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
206		Sol (S1)	parquet bois	vernis	mesure 1	0,2		0	
207					mesure 2	0,4			
208	B	Plinthes	bois	peinture	mesure 1	0,7		0	
209					mesure 2	0,2			
210	C	Plinthes	bois	peinture	mesure 1	0,3		0	
211					mesure 2	0,5			
212	D	Plinthes	bois	peinture	mesure 1	0,4		0	
213					mesure 2	0,2			
214	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
215					partie haute (> 1 m)	0,7			
216	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,1		0	
217					partie haute (> 1 m)	0,6			
218	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
219					partie haute (> 1 m)	0,2			
220	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
221					partie haute (> 1 m)	0,4			
222		Plafond (P1)	Plâtre	tapisserie	mesure 1	0,4		0	
223					mesure 2	0,1			
224	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
225					partie haute (> 1 m)	0,2			
226	A	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	0,5		0	
227					partie haute (> 1 m)	0,2			

Rez de chaussée - Escalier 2

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
228	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
229					partie haute (> 1 m)	0,2			
230	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,5		0	
231					partie haute (> 1 m)	0,7			
232	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
233					partie haute (> 1 m)	0,2			
234	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,1		0	
235					partie haute (> 1 m)	0,5			
236		Plafond (P1)	Plâtre	tapisserie	mesure 1	0,4		0	
237					mesure 2	0,2			
238	A	Porte (P1)	bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
239					partie haute (> 1 m)	0			
240	A	Huisserie Porte (P1)	bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
241					partie haute (> 1 m)	0,6			
242	C	Porte (P2)	bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
243					partie haute (> 1 m)	0,4			
244	C	Huisserie Porte (P2)	bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
245					partie haute (> 1 m)	0			
246		Faux Limon	Bois	Vernis	mesure 1	0,7		0	
247					mesure 2	0,1			
248		Crémaillère	Bois	Vernis	mesure 1	0,4		0	
249					mesure 2	0,7			
250		Marches	Bois	Vernis	mesure 1	0,4		0	
251					mesure 2	0,5			
252		Contremarches	Bois	Vernis	mesure 1	0,4		0	
253					mesure 2	0,1			

1er étage - Chambre 3

Nombre d'unités de diagnostic : 20 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
254		Sol (S1)	parquet bois	vernis	mesure 1	0,2		0	
255					mesure 2	0,5			
256	A	Plinthes	bois	Vernis	mesure 1	0,7		0	
257					mesure 2	0,2			
258	B	Plinthes	bois	Vernis	mesure 1	0,6		0	
259					mesure 2	0,7			
260	C	Plinthes	bois	Vernis	mesure 1	0,7		0	
261					mesure 2	0,3			
262	D	Plinthes	bois	Vernis	mesure 1	0,7		0	
263					mesure 2	0,1			
264	A	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0,1		0	
265					partie haute (> 1 m)	0,2			
266	B	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
267					partie haute (> 1 m)	0,7			
268	C	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
269					partie haute (> 1 m)	0,4			
270	D	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
271					partie haute (> 1 m)	0,6			
272		Plafond (P1)	Bois	Peinture	mesure 1	0,6		0	
273					mesure 2	0,1			
274	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,5		0	
275					partie haute (> 1 m)	0,7			
276	A	Huisserie Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
277					partie haute (> 1 m)	0,6			
278	C	Fenêtre intérieure (F1)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,1		0	
279					partie haute (> 1 m)	0,3			
280	C	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0		0	
281					partie haute (> 1 m)	0,7			
282	C	Fenêtre extérieure (F1)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0		0	
283					partie haute (> 1 m)	0,6			
284	C	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
285					partie haute (> 1 m)	0,6			
286	C	Volet intérieur	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
287					partie haute (> 1 m)	0,6			

288	C	Volet extérieur	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
289					partie haute (> 1 m)	0,1			
290	C	Embrasure	plâtre	peinture	mesure 1	0,7		0	
291					mesure 2	0,1			
292					mesure 1	0,2			
293	C	Allège	plâtre	toile de verre peinte	mesure 2	0,4		0	

1er étage - Wc

Nombre d'unités de diagnostic : 9 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
294		Sol (S1)	parquet bois	vernis	mesure 1	0,5		0	
295					mesure 2	0,2			
296	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
297						partie haute (> 1 m)			
298	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
299						partie haute (> 1 m)			
300	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
301						partie haute (> 1 m)			
302	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
303						partie haute (> 1 m)			
304	A	Porte (P1)	bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
305						partie haute (> 1 m)			
306	A	Huisserie Porte (P1)	bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,5		0	
307						partie haute (> 1 m)			
308		évacuation wc	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
309		charpente	Bois	vernis	mesure 1	0,4		0	
					mesure 2	0,6			

1er étage - Salle de bain

Nombre d'unités de diagnostic : 28 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
310		Sol (S1)	parquet bois	vernis	mesure 1	0,2		0	
311					mesure 2	0,2			
312	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
313						partie haute (> 1 m)			
314	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
315						partie haute (> 1 m)			
316	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,1		0	
317						partie haute (> 1 m)			
318	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
319						partie haute (> 1 m)			
320	E	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
321						partie haute (> 1 m)			
322	F	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,5		0	
323						partie haute (> 1 m)			
324	G	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
325						partie haute (> 1 m)			
326	A	Plinthes	bois	vernis	mesure 1	0,6		0	
327						mesure 2			
328	B	Plinthes	bois	vernis	mesure 1	0,4		0	
329						mesure 2			
330	C	Plinthes	bois	vernis	mesure 1	0,7		0	
331						mesure 2			
332	D	Plinthes	bois	vernis	mesure 1	0,7		0	
333						mesure 2			
334	E	Plinthes	bois	vernis	mesure 1	0,2		0	
335						mesure 2			
336	F	Plinthes	bois	vernis	mesure 1	0,7		0	
337						mesure 2			
338	G	Plinthes	bois	vernis	mesure 1	0,6		0	
339						mesure 2			
340		Plafond (P1)	plâtre	peinture	mesure 1	0,6		0	
341						mesure 2			
342		charpente	bois	vernis	mesure 1	0,1		0	
343						mesure 2			
344	A	Porte (P1)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,1		0	
345						partie haute (> 1 m)			
346	A	Huisserie Porte (P1)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0		0	
347						partie haute (> 1 m)			
348	B	Porte (P2)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,5		0	
349						partie haute (> 1 m)			
350	B	Huisserie Porte (P2)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
351						partie haute (> 1 m)			
352	E	Fenêtre intérieure (F1)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,5		0	
353						partie haute (> 1 m)			
354	E	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
355						partie haute (> 1 m)			
356	E	Fenêtre extérieure (F1)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
357						partie haute (> 1 m)			
358	E	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
359						partie haute (> 1 m)			
360	F	Fenêtre intérieure (F2)	Bois	Peinture	partie mobile	0,1		0	
361						Huisserie			
362	F	Fenêtre extérieure (F2)	Bois	Peinture	partie mobile	0,6		0	
363						Huisserie			
364		Velux	bois	vernis	mesure 1	0		0	
365						mesure 2			

1er étage - Palier

Nombre d'unités de diagnostic : 33 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
366		Sol (S1)	parquet bois	vernis	mesure 1	0,6		0	
367					mesure 2	0,2			
368	A	Plinthes	bois	vernis	mesure 1	0,6		0	

369					mesure 2	0,4			
370	B	Plinthes	bois	vernis	mesure 1	0,7	0		
371					mesure 2	0,2			
372	C	Plinthes	bois	vernis	mesure 1	0,4	0		
373					mesure 2	0,4			
374	D	Plinthes	bois	vernis	mesure 1	0,2	0		
375					mesure 2	0,7			
376	E	Plinthes	bois	vernis	mesure 1	0,2	0		
377					mesure 2	0,4			
378	F	Plinthes	bois	vernis	mesure 1	0,6	0		
379					mesure 2	0,7			
380	G	Plinthes	bois	vernis	mesure 1	0,4	0		
381					mesure 2	0,7			
382	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,4	0		
383					partie haute (> 1 m)	0			
384	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,5	0		
385					partie haute (> 1 m)	0,2			
386	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,1	0		
387					partie haute (> 1 m)	0,3			
388	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,6	0		
389					partie haute (> 1 m)	0,1			
390	E	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,4	0		
391					partie haute (> 1 m)	0,5			
392	F	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0	0		
393					partie haute (> 1 m)	0,2			
394		Plafond (P1)	lambris bois	Peinture	mesure 1	0,2	0		
395					mesure 2	0,1			
396	A	Embrasure	Bois	Vernis	mesure 1	0,3	0		
397					mesure 2	0			
398	B	Embrasure	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,2	0		
399					mesure 2	0,3			
400	B	Fenêtre intérieure (F1)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,4	0		
401					partie haute (> 1 m)	0,6			
402	B	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,7	0		
403					partie haute (> 1 m)	0,4			
404	B	Fenêtre extérieure (F1)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,2	0		
405					partie haute (> 1 m)	0,3			
406	B	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,6	0		
407					partie haute (> 1 m)	0,5			
408	B	Volet intérieur	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,5	0		
409					partie haute (> 1 m)	0,2			
410	B	Volet extérieur	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,7	0		
411					partie haute (> 1 m)	0,7			
412	B	Allège	plâtre	Peinture	mesure 1	0,6	0		
413					mesure 2	0,3			
414	D	Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,1	0		
415					partie haute (> 1 m)	0,4			
416	D	Huisserie Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0	0		
417					partie haute (> 1 m)	0,7			
418	D	Porte (P2)	bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,5	0		
419					partie haute (> 1 m)	0,4			
420	D	Huisserie Porte (P2)	bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,2	0		
421					partie haute (> 1 m)	0,4			
422	F	Porte (P3)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,6	0		
423					partie haute (> 1 m)	0,5			
424	F	Huisserie Porte (P3)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,5	0		
425					partie haute (> 1 m)	0,2			
426	F	Porte (P4)	bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,4	0		
427					partie haute (> 1 m)	0,6			
428	F	Huisserie Porte (P4)	bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,7	0		
429					partie haute (> 1 m)	0,4			
-	G	Mur	panneaux agglomérés		Non mesurée	-	NM		Absence de revêtement

1er étage - Dégagement

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
430		Sol (S1)	parquet bois	vernis	mesure 1	0,4		0	
431					mesure 2	0,5			
432	B	Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0,2	0		
433					mesure 2	0,5			
434	C	Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0,6	0		
435					mesure 2	0,5			
436	D	Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0,6	0		
437					mesure 2	0,2			
438	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4	0		
439					partie haute (> 1 m)	0,1			
440	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,1	0		
441					partie haute (> 1 m)	0,6			
442	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,5	0		
443					partie haute (> 1 m)	0,5			
444	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2	0		
445					partie haute (> 1 m)	0			
446	B	Porte (P1)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,4	0		
447					partie haute (> 1 m)	0,4			
448	B	Huisserie Porte (P1)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,4	0		
449					partie haute (> 1 m)	0,4			
450	C	Porte (P2)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0	0		
451					partie haute (> 1 m)	0,2			
452	C	Huisserie Porte (P2)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,6	0		
453					partie haute (> 1 m)	0,5			
454	A	Embrasure	plâtre	peinture	mesure 1	0,2	0		
455					mesure 2	0			

1er étage - Chambre 1

Nombre d'unités de diagnostic : 24 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
456		Sol (S1)	parquet bois	vernis	mesure 1	0,7			
457		Sol (S1)	parquet bois	vernis	mesure 2	0,6		0	
458	A	Plinthes	bois	peinture	mesure 1	0,2		0	
459	A	Plinthes	bois	peinture	mesure 2	0,6			
460	B	Plinthes	bois	peinture	mesure 1	0,5		0	
461	B	Plinthes	bois	peinture	mesure 2	0,7			
462	C	Plinthes	bois	peinture	mesure 1	0,7		0	
463	C	Plinthes	bois	peinture	mesure 2	0,6			
464	D	Plinthes	bois	peinture	mesure 1	0,6		0	
465	D	Plinthes	bois	peinture	mesure 2	0,1			
466	E	Plinthes	bois	peinture	mesure 1	0,2		0	
467	E	Plinthes	bois	peinture	mesure 2	0,4			
468	F	Plinthes	bois	peinture	mesure 1	0,4		0	
469	F	Plinthes	bois	peinture	mesure 2	0,4			
470	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
471	A	Mur	plâtre	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,4			
472	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
473	B	Mur	plâtre	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,1			
474	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
475	C	Mur	plâtre	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,4			
476	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
477	D	Mur	plâtre	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,7			
478	E	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
479	E	Mur	plâtre	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,1			
480	F	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,1		0	
481	F	Mur	plâtre	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,7			
482		Plafond (P1)	Bois	toile de verre peint	mesure 1	0,6		0	
483		Plafond (P1)	Bois	toile de verre peint	mesure 2	0,7			
484	A	Porte (P1)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
485	A	Porte (P1)	bois	vernis	partie haute (> 1 m)	0,4			
486	A	Huisserie Porte (P1)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
487	A	Huisserie Porte (P1)	bois	vernis	partie haute (> 1 m)	0,6			
488	C	Volet intérieur	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
489	C	Volet intérieur	Bois	Vernis	partie haute (> 1 m)	0,2			
490	C	Volet extérieur	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
491	C	Volet extérieur	Bois	Vernis	partie haute (> 1 m)	0,6			
492	C	Fenêtre intérieure (F1)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,1		0	
493	C	Fenêtre intérieure (F1)	Bois	Vernis	partie haute (> 1 m)	0,7			
494	C	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,5		0	
495	C	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	Bois	Vernis	partie haute (> 1 m)	0,7			
496	C	Fenêtre extérieure (F1)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
497	C	Fenêtre extérieure (F1)	Bois	Vernis	partie haute (> 1 m)	0,2			
498	C	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
499	C	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	Bois	Vernis	partie haute (> 1 m)	0,4			
500	C	Embrasure	plâtre	toile de verre peint	mesure 1	0,1		0	
501	C	Embrasure	plâtre	toile de verre peint	mesure 2	0			
502	C	Allège	plâtre	peinture	mesure 1	0,1		0	
503	C	Allège	plâtre	peinture	mesure 2	0,5			

1er étage - Chambre 2

Nombre d'unités de diagnostic : 36 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
504		Sol (S1)	parquet bois	vernis	mesure 1	0,7			
505		Sol (S1)	parquet bois	vernis	mesure 2	0,7		0	
506	A	Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0,4		0	
507	A	Plinthes	bois	Peinture	mesure 2	0,5			
508	B	Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0,6		0	
509	B	Plinthes	bois	Peinture	mesure 2	0			
510	C	Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0,1		0	
511	C	Plinthes	bois	Peinture	mesure 2	0,4			
512	D	Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0,3		0	
513	D	Plinthes	bois	Peinture	mesure 2	0,4			
514	E	Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0,7		0	
515	E	Plinthes	bois	Peinture	mesure 2	0,7			
516	F	Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0,5		0	
517	F	Plinthes	bois	Peinture	mesure 2	0,2			
518	G	Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0,7		0	
519	G	Plinthes	bois	Peinture	mesure 2	0,6			
520	A	Mur	plâtre	toile de verre peint	partie basse (< 1 m)	0,1		0	
521	A	Mur	plâtre	toile de verre peint	partie haute (> 1 m)	0,5			
522	B	Mur	plâtre	toile de verre peint	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
523	B	Mur	plâtre	toile de verre peint	partie haute (> 1 m)	0,5			
524	C	Mur	plâtre	toile de verre peint	partie basse (< 1 m)	0,5		0	
525	C	Mur	plâtre	toile de verre peint	partie haute (> 1 m)	0,2			
526	D	Mur	plâtre	toile de verre peint	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
527	D	Mur	plâtre	toile de verre peint	partie haute (> 1 m)	0,4			
528	E	Mur	plâtre	toile de verre peint	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
529	E	Mur	plâtre	toile de verre peint	partie haute (> 1 m)	0,6			
530	F	Mur	plâtre	toile de verre peint	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
531	F	Mur	plâtre	toile de verre peint	partie haute (> 1 m)	0,6			
532	G	Mur	plâtre	toile de verre peint	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
533	G	Mur	plâtre	toile de verre peint	partie haute (> 1 m)	0,5			
534	A	Porte (P1)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
535	A	Porte (P1)	bois	vernis	partie haute (> 1 m)	0,7			
536	A	Huisserie Porte (P1)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
537	A	Huisserie Porte (P1)	bois	vernis	partie haute (> 1 m)	0,2			
538	B	Porte (P2)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
539	B	Porte (P2)	bois	vernis	partie haute (> 1 m)	0,6			
540	B	Huisserie Porte (P2)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,5		0	
541	B	Huisserie Porte (P2)	bois	vernis	partie haute (> 1 m)	0,4			
542	C	Fenêtre intérieure (F1)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
543	C	Fenêtre intérieure (F1)	Bois	Vernis	partie haute (> 1 m)	0,7			

544	C	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,7	0	
545					partie haute (> 1 m)	0,6		
546	C	Fenêtre extérieure (F1)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,1	0	
547					partie haute (> 1 m)	0,7		
548	C	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,3	0	
549					partie haute (> 1 m)	0,6		
550	E	Fenêtre intérieure (F2)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,4	0	
551					partie haute (> 1 m)	0,4		
552	E	Huisserie Fenêtre intérieure (F2)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,3	0	
553					partie haute (> 1 m)	0,1		
554	E	Fenêtre extérieure (F2)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,2	0	
555					partie haute (> 1 m)	0,4		
556	E	Huisserie Fenêtre extérieure (F2)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,2	0	
557					partie haute (> 1 m)	0,3		
558	C	Volet intérieur	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,5	0	
559					partie haute (> 1 m)	0,1		
560	C	Volet extérieur	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,2	0	
561					partie haute (> 1 m)	0,5		
562	E	Volet intérieur	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,2	0	
563					partie haute (> 1 m)	0		
564	E	Volet extérieur	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,4	0	
565					partie haute (> 1 m)	0,7		
566	C	Embrasure	plâtre	toile de verre peinte	mesure 1	0,4	0	
567					mesure 2	0,2		
568	E	Embrasure	plâtre	toile de verre peinte	mesure 1	0,6	0	
569					mesure 2	0,2		
570	C	Allège	plâtre	toile de verre peinte	mesure 1	0,7	0	
571					mesure 2	0,7		
572	E	Allège	plâtre	toile de verre peinte	mesure 1	0,4	0	
573					mesure 2	0,4		
574		Plafond (P1)	bois	toile de verre peinte	mesure 1	0,1	0	
575					mesure 2	0,2		

1er étage - Placard chambre 2

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
576		Sol (S1)	parquet bois	vernis	mesure 1	0,6		0	
577					mesure 2	0,1			
578	A	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
579					partie haute (> 1 m)	0			
580	B	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
581					partie haute (> 1 m)	0,5			
582	C	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
583					partie haute (> 1 m)	0			
584	D	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
585					partie haute (> 1 m)	0,4			
586		Plafond (P1)	bois	toile de verre peinte	mesure 1	0,6		0	
587					mesure 2	0,4			
588		Porte (P1)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
589					partie haute (> 1 m)	0,4			
590		Huisserie Porte (P1)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
591					partie haute (> 1 m)	0,2			

Rez de chaussée - Escalier 1

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
592	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
593					partie haute (> 1 m)	0,2			
594	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
595					partie haute (> 1 m)	0,4			
596	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
597					partie haute (> 1 m)	0,3			
-	A	Mur supérieur	panneaux agglomérés		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
598		Faux Limon	bois	vernis	mesure 1	0,2		0	
599					mesure 2	0,7			
600		Crémaillère	bois	vernis	mesure 1	0,2		0	
601					mesure 2	0,4			
602		Balustre	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
603					partie haute (> 1 m)	0,4			
604		Main courante	Bois	Vernis	mesure 1	0,3		0	
605					mesure 2	0,1			
606		Marches	Bois	Vernis	mesure 1	0,4		0	
607					mesure 2	0,6			
608		Contremarches	Bois	Vernis	mesure 1	0,3		0	
609					mesure 2	0,4			
610	B	Embrasure	plâtre	Peinture	mesure 1	0,3		0	
611					mesure 2	0			
612	B	Porte (P1)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
613					partie haute (> 1 m)	0,3			
614	B	Huisserie Porte (P1)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
615					partie haute (> 1 m)	0,5			

1er étage - Pièce

Nombre d'unités de diagnostic : 59 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
616		Sol (S1)	parquet bois	vernis	mesure 1	0,3		0	
617					mesure 2	0,3			
-	A	Mur	Chaux		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Mur	Chaux		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
618	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
619					partie haute (> 1 m)	0,1			
620	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
621					partie haute (> 1 m)	0			

622		Plafond (P1)	Bois	Vernis	mesure 1	0,6			
623					mesure 2	0,2		0	
624	A	Porte (P1)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,1			
625					partie haute (> 1 m)	0,6		0	
626	A	Huisserie Porte (P1)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,4			
627					partie haute (> 1 m)	0,4		0	
628	B	Fenêtre intérieure (F1)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,5			
629					partie haute (> 1 m)	0,5		0	
630	B	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,6			
631					partie haute (> 1 m)	0,6		0	
632	B	Fenêtre extérieure (F1)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,7			
633					partie haute (> 1 m)	0,7		0	
634	B	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,1			
635					partie haute (> 1 m)	0,4		0	
636	B	Fenêtre intérieure (F2)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,4			
637					partie haute (> 1 m)	0,2		0	
638	B	Huisserie Fenêtre intérieure (F2)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,5			
639					partie haute (> 1 m)	0,3		0	
640	B	Fenêtre extérieure (F2)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,4			
641					partie haute (> 1 m)	0,3		0	
642	B	Huisserie Fenêtre extérieure (F2)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,7			
643					partie haute (> 1 m)	0,7		0	
644	D	Fenêtre intérieure (F3)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,6			
645					partie haute (> 1 m)	0		0	
646	D	Huisserie Fenêtre intérieure (F3)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,7			
647					partie haute (> 1 m)	0,1		0	
648	D	Fenêtre extérieure (F3)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0			
649					partie haute (> 1 m)	0,2		0	
650	D	Huisserie Fenêtre extérieure (F3)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,4			
651					partie haute (> 1 m)	0,4		0	
652	D	Fenêtre intérieure (F4)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,5			
653					partie haute (> 1 m)	0,3		0	
654	D	Huisserie Fenêtre intérieure (F4)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,6			
655					partie haute (> 1 m)	0,4		0	
656	D	Fenêtre extérieure (F4)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,2			
657					partie haute (> 1 m)	0,7		0	
658	D	Huisserie Fenêtre extérieure (F4)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,5			
659					partie haute (> 1 m)	0,5		0	
660	D	Fenêtre intérieure (F5)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,4			
661					partie haute (> 1 m)	0,4		0	
662	D	Huisserie Fenêtre intérieure (F5)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,2			
663					partie haute (> 1 m)	0,4		0	
664	D	Fenêtre extérieure (F5)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,6			
665					partie haute (> 1 m)	0,1		0	
666	D	Huisserie Fenêtre extérieure (F5)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,2			
667					partie haute (> 1 m)	0,4		0	
668	D	Fenêtre intérieure (F6)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0			
669					partie haute (> 1 m)	0,5		0	
670	D	Huisserie Fenêtre intérieure (F6)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,7			
671					partie haute (> 1 m)	0,4		0	
672	D	Fenêtre extérieure (F6)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,1			
673					partie haute (> 1 m)	0		0	
674	D	Huisserie Fenêtre extérieure (F6)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,4			
675					partie haute (> 1 m)	0,4		0	
676	D	Fenêtre intérieure (F7)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,2			
677					partie haute (> 1 m)	0,3		0	
678	D	Huisserie Fenêtre intérieure (F7)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,4			
679					partie haute (> 1 m)	0,4		0	
680	D	Fenêtre extérieure (F7)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,4			
681					partie haute (> 1 m)	0,7		0	
682	D	Huisserie Fenêtre extérieure (F7)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,1			
683					partie haute (> 1 m)	0,5		0	
684	D	Fenêtre intérieure (F8)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,7			
685					partie haute (> 1 m)	0,4		0	
686	D	Huisserie Fenêtre intérieure (F8)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,7			
687					partie haute (> 1 m)	0,4		0	
688	D	Fenêtre extérieure (F8)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,1			
689					partie haute (> 1 m)	0,1		0	
690	D	Huisserie Fenêtre extérieure (F8)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,4			
691					partie haute (> 1 m)	0,4		0	
692	B	Embrasure	plâtre	peinture	mesure 1	0,4			
693					mesure 2	0,6		0	
694	B	Embrasure (E2)	plâtre	peinture	mesure 1	0,4			
695					mesure 2	0,7		0	
696	B	Allège	plâtre	Peinture	mesure 1	0,3			
697					mesure 2	0,7		0	
-	D	Embrasure (E3)	Chaux		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Embrasure (E4)	Chaux		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Embrasure (E5)	Chaux		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Embrasure (E6)	Chaux		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Embrasure (E7)	Chaux		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Embrasure (E8)	Chaux		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Allège (A3)	Chaux		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Allège (A4)	Chaux		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Allège (A5)	Chaux		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Allège (A6)	Chaux		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Allège (A7)	Chaux		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Allège (A8)	Chaux		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
698		Velux	bois	vernis	mesure 1	0,5			
699					mesure 2	0,5		0	
700		Velux (V2)	bois	vernis	mesure 1	0,4			
701					mesure 2	0,2		0	
702		Velux (V3)	bois	vernis	mesure 1	0,7			
703					mesure 2	0,2		0	
704	D	Mur supérieur	Bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,2			
705					partie haute (> 1 m)	0,4		0	

Rez de chaussée - Salle de bain

Nombre d'unités de diagnostic : 15 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Sol (S1)	Carrelage	vernis	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	A	Mur	plâtre	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	plâtre	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	plâtre	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	plâtre	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	E	Mur	plâtre	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	F	Mur	plâtre	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	G	Mur	plâtre	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	H	Mur	plâtre	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	I	Mur	plâtre	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	H	Mur	plâtre	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
706	A	Porte (P1)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
707					partie haute (> 1 m)	0,1			
708	A	Huisserie Porte (P1)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
709					partie haute (> 1 m)	0,2			
-		Plafond (P1)	lambris bois stratifié		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	niche murale	Plâtre	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation

Rez de chaussée - Entrée

Nombre d'unités de diagnostic : 32 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Sol (S1)	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	E	Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	F	Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
710	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
711					partie haute (> 1 m)	0,7			
712	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
713					partie haute (> 1 m)	0,4			
714	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
715					partie haute (> 1 m)	0,7			
716	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
717					partie haute (> 1 m)	0,7			
718	E	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
719					partie haute (> 1 m)	0,2			
720	F	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
721					partie haute (> 1 m)	0,2			
722	B	Plafond (P2)	bois	vernis	mesure 1	0,4		0	
723					mesure 2	0,2			
724	A	Porte intérieure (P1)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
725					partie haute (> 1 m)	0,2			
726	A	Huisserie Porte intérieure (P1)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
727					partie haute (> 1 m)	0,6			
728	A	Porte extérieure (P1)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
729					partie haute (> 1 m)	0,4			
730	A	Huisserie Porte extérieure (P1)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
731					partie haute (> 1 m)	0,5			
732	B	Porte (P2)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
733					partie haute (> 1 m)	0,2			
734	B	Huisserie Porte (P2)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
735					partie haute (> 1 m)	0,2			
736	C	Porte (P3)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,5		0	
737					partie haute (> 1 m)	0,1			
738	C	Huisserie Porte (P3)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
739					partie haute (> 1 m)	0,2			
740	E	Porte (P4)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
741					partie haute (> 1 m)	0,1			
742	E	Huisserie Porte (P4)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
743					partie haute (> 1 m)	0,7			
744	F	Fenêtre intérieure (F1)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
745					partie haute (> 1 m)	0,4			
746	F	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
747					partie haute (> 1 m)	0,4			
748	F	Fenêtre extérieure (F1)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,5		0	
749					partie haute (> 1 m)	0			
750	F	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
751					partie haute (> 1 m)	0,6			
752	F	Volet intérieur	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,5		0	
753					partie haute (> 1 m)	0,3			
754	F	Volet extérieur	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
755					partie haute (> 1 m)	0,4			
756	F	Allège (A1)	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,2		0	
757					mesure 2	0,2			
758	F	Embrasure (E1)	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,1		0	
759					mesure 2	0,1			

Rez de chaussée - Placard entrée

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Sol (S1)	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
760	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
761					partie haute (> 1 m)	0,3			
762	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
763					partie haute (> 1 m)	0,2			
764	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
765					partie haute (> 1 m)	0,1			
766	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	

767					partie haute (> 1 m)	0,3			
768	B	Plafond (P1)	bois	vernis	mesure 1	0,3	0		
769					mesure 2	0,5			
770	A	Porte (P1)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,5	0		
771					partie haute (> 1 m)	0,3			
772	A	Huisserie Porte (P1)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,4	0		
773					partie haute (> 1 m)	0,6			

Rez de chaussée - Cuisine

Nombre d'unités de diagnostic : 38 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Sol (S1)	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
774	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,2	0		
775					partie haute (> 1 m)	0,7			
776	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,7	0		
777					partie haute (> 1 m)	0,2			
778	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,4	0		
779					partie haute (> 1 m)	0,4			
780	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,7	0		
781					partie haute (> 1 m)	0,6			
	D	Mur inférieur	Marbre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
782		Plafond (P1)	Bois	Peinture	mesure 1	0,4	0		
783					mesure 2	0,6			
784	A	Porte (P1)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,2	0		
785					partie haute (> 1 m)	0,2			
786	A	Huisserie Porte (P1)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,7	0		
787					partie haute (> 1 m)	0,3			
788	A	Porte (P2)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,1	0		
789					partie haute (> 1 m)	0,7			
790	A	Huisserie Porte (P2)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0	0		
791					partie haute (> 1 m)	0,6			
792	B	Porte (P3)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,6	0		
793					partie haute (> 1 m)	0,4			
794	B	Huisserie Porte (P3)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,4	0		
795					partie haute (> 1 m)	0,3			
796	C	Porte intérieure (P4)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,2	0		
797					partie haute (> 1 m)	0,2			
798	C	Huisserie Porte intérieure (P4)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,5	0		
799					partie haute (> 1 m)	0,6			
800	C	Porte extérieure (P4)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,2	0		
801					partie haute (> 1 m)	0,4			
802	C	Huisserie Porte extérieure (P4)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,2	0		
803					partie haute (> 1 m)	0,3			
804	C	Fenêtre intérieure (F1)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,2	0		
805					partie haute (> 1 m)	0,7			
806	C	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,7	0		
807					partie haute (> 1 m)	0,3			
808	C	Fenêtre extérieure (F1)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,3	0		
809					partie haute (> 1 m)	0,2			
810	C	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,3	0		
811					partie haute (> 1 m)	0,4			
812	D	Fenêtre intérieure (F2)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,4	0		
813					partie haute (> 1 m)	0,4			
814	D	Huisserie Fenêtre intérieure (F2)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,7	0		
815					partie haute (> 1 m)	0,1			
816	D	Fenêtre extérieure (F2)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,5	0		
817					partie haute (> 1 m)	0,7			
818	D	Huisserie Fenêtre extérieure (F2)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,4	0		
819					partie haute (> 1 m)	0,7			
820	C	Volet intérieur	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,1	0		
821					partie haute (> 1 m)	0,4			
822	C	Volet extérieur	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,4	0		
823					partie haute (> 1 m)	0			
824	D	Volet intérieur	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0	0		
825					partie haute (> 1 m)	0			
826	D	Volet extérieur	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,2	0		
827					partie haute (> 1 m)	0,1			
828	B	Embrasure (E1)	plâtre	peinture	mesure 1	0,4	0		
829					mesure 2	0,4			
830	C	Embrasure (E2)	plâtre	peinture	mesure 1	0,1	0		
831					mesure 2	0,2			
832	C	Embrasure (E3)	plâtre	peinture	mesure 1	0,4	0		
833					mesure 2	0			
834	D	Embrasure (E4)	plâtre	peinture	mesure 1	0,3	0		
835					mesure 2	0,6			
836	C	niche murale	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,1	0		
837					mesure 2	0,7			

Rez de chaussée - Séjour

Nombre d'unités de diagnostic : 45 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Sol (S1)	Parquet		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
838	A	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,3	0		
839					mesure 2	0,3			
840	C	Plinthes	Bois	Vernis	mesure 1	0,4	0		
841					mesure 2	0,4			
842	F	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,2	0		
843					mesure 2	0,3			
844	A	Mur	lambris bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2	0		
845					partie haute (> 1 m)	0,3			
846	B	Mur	lambris bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,1	0		
847					partie haute (> 1 m)	0,4			

848	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,1		0	
849					partie haute (> 1 m)	0,4			
850	D	Mur	lambris bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
851					partie haute (> 1 m)	0,2			
852	E	Mur	lambris bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
853					partie haute (> 1 m)	0,1			
854	F	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
855					partie haute (> 1 m)	0,5			
856		Plafond (P1)	Bois	Peinture	mesure 1	0,6		0	
857					mesure 2	0			
858	A	Porte (P1)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
859					partie haute (> 1 m)	0,6			
860					mesure 3 (> 1 m)	0,4			
861	A	Huisserie Porte (P1)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
862					partie haute (> 1 m)	0,7			
863	A	Porte (P2)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
864					partie haute (> 1 m)	0,4			
865					mesure 3 (> 1 m)	0,2			
866	A	Huisserie Porte (P2)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
867					partie haute (> 1 m)	0,4			
868	A	Porte (P3)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
869					partie haute (> 1 m)	0,4			
870					mesure 3 (> 1 m)	0,4			
871	A	Huisserie Porte (P3)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
872					partie haute (> 1 m)	0,7			
873	C	Porte (P4)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	4.4	Etat d'usage (Microfissures)	2	
874	C	Huisserie Porte (P4)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
875					partie haute (> 1 m)	0,5			
876	E	Porte (P5)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	6.1	Etat d'usage (Microfissures)	2	
877	E	Huisserie Porte (P5)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
878					partie haute (> 1 m)	0,4			
879	E	Porte (P6)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
880					partie haute (> 1 m)	0,1			
881					mesure 3 (> 1 m)	0,2			
882	E	Huisserie Porte (P6)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,1		0	
883					partie haute (> 1 m)	0,7			
884	F	Porte intérieure (P7)	Bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
885					partie haute (> 1 m)	0,3			
886	F	Huisserie Porte intérieure (P7)	Bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
887					partie haute (> 1 m)	0,4			
888	F	Porte extérieure (P7)	Bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
889					partie haute (> 1 m)	0,1			
890	F	Huisserie Porte extérieure (P7)	Bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,5		0	
891					partie haute (> 1 m)	0,6			
892	F	Fenêtre intérieure (F1)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
893					partie haute (> 1 m)	0			
894	F	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
895					partie haute (> 1 m)	0			
896	F	Fenêtre extérieure (F1)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0		0	
897					partie haute (> 1 m)	0,4			
898	F	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
899					partie haute (> 1 m)	0,2			
900	F	Fenêtre intérieure (F2)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
901					partie haute (> 1 m)	0,3			
902	F	Huisserie Fenêtre intérieure (F2)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,5		0	
903					partie haute (> 1 m)	0,4			
904	F	Fenêtre extérieure (F2)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
905					partie haute (> 1 m)	0			
906	F	Huisserie Fenêtre extérieure (F2)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
907					partie haute (> 1 m)	0,6			
908	F	Embrasure (E1)	lambris bois	Peinture	mesure 1	0,4		0	
909					mesure 2	0,5			
910	F	Embrasure (E2)	lambris bois	Peinture	mesure 1	0,4		0	
911					mesure 2	0,6			
912	F	Allège (A1)	lambris bois	Peinture	mesure 1	0,4		0	
913					mesure 2	0,2			
914	F	Allège (A2)	lambris bois	Peinture	mesure 1	0,3		0	
915					mesure 2	0			
964	F	Volet intérieur	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
965					partie haute (> 1 m)	0,2			
966	F	Volet extérieur	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
967					partie haute (> 1 m)	0			
968	F	Volet intérieur (V2)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,1		0	
969					partie haute (> 1 m)	0,3			
970	F	Volet extérieur (V2)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
971					partie haute (> 1 m)	0,7			
972	F	Volet intérieur (V3)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
973					partie haute (> 1 m)	0,2			
974	F	Volet extérieur (V3)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
975					partie haute (> 1 m)	0,3			

Rez de chaussée - Salon

Nombre d'unités de diagnostic : 25 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Sol (S1)	Parquet		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
916	A	Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0,1		0	
917					mesure 2	0,1			
918	B	Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0,7		0	
919					mesure 2	0,6			
920	C	Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0,3		0	
921					mesure 2	0,5			
922	D	Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0,4		0	
923					mesure 2	0,6			
924	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
925					partie haute (> 1 m)	0,1			
926	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	

927					partie haute (> 1 m)	0,1			
928	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
929					partie haute (> 1 m)	0,6			
930	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
931					partie haute (> 1 m)	0,2			
932		Plafond (P1)	bois	Peinture	mesure 1	0,4		0	
933					mesure 2	0,4			
934	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,1		0	
935					partie haute (> 1 m)	0,1			
936	A	Huisserie Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
937					partie haute (> 1 m)	0,4			
938	C	Porte intérieure (P2)	Bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
939					partie haute (> 1 m)	0,4			
940	C	Huisserie Porte intérieure (P2)	Bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,5		0	
941					partie haute (> 1 m)	0,2			
942	C	Porte extérieure (P2)	Bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
943					partie haute (> 1 m)	0,3			
944	C	Huisserie Porte extérieure (P2)	Bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
945					partie haute (> 1 m)	0,7			
946	C	Porte intérieure (P3)	Bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
947					partie haute (> 1 m)	0,3			
948	C	Huisserie Porte intérieure (P3)	Bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
949					partie haute (> 1 m)	0,4			
950	C	Porte extérieure (P3)	Bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
951					partie haute (> 1 m)	0,4			
952	C	Huisserie Porte extérieure (P3)	Bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
953					partie haute (> 1 m)	0,1			
954	C	Volet intérieur	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
955					partie haute (> 1 m)	0,7			
956	C	Volet extérieur	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0		0	
957					partie haute (> 1 m)	0,5			
958	A	Embrasure (E1)	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,4		0	
959					mesure 2	0,2			
960	C	Embrasure (E2)	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,7		0	
961					mesure 2	0,5			
962	C	Embrasure (E3)	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,3		0	
963					mesure 2	0,3			

Rez de chaussée - Bureau

Nombre d'unités de diagnostic : 38 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Sol (S1)	Bois	jonc de mer	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
976	A	Mur	lambris bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
977					partie haute (> 1 m)	0,5			
978	B	Mur	lambris bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
979					partie haute (> 1 m)	0,3			
980	C	Mur	lambris bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
981					partie haute (> 1 m)	0,6			
982	D	Mur	lambris bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
983					partie haute (> 1 m)	0,6			
984		Plafond (P1)	bois	Peinture	mesure 1	0,3		0	
985					mesure 2	0,1			
986	A	Porte (P1)	bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
987					partie haute (> 1 m)	0,4			
988	A	Huisserie Porte (P1)	bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0		0	
989					partie haute (> 1 m)	0			
990	C	Porte (P2)	bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0		0	
991					partie haute (> 1 m)	0,2			
992	C	Huisserie Porte (P2)	bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,1		0	
993					partie haute (> 1 m)	0,2			
994	A	Fenêtre intérieure (F1)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
995					partie haute (> 1 m)	0,6			
996	A	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
997					partie haute (> 1 m)	0,2			
998	A	Fenêtre extérieure (F1)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
999					partie haute (> 1 m)	0,1			
1000	A	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
1001					partie haute (> 1 m)	0,2			
1002	B	Fenêtre intérieure (F2)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0		0	
1003					partie haute (> 1 m)	0,5			
1004	B	Huisserie Fenêtre intérieure (F2)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
1005					partie haute (> 1 m)	0,4			
1006	B	Fenêtre extérieure (F2)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
1007					partie haute (> 1 m)	0,2			
1008	B	Huisserie Fenêtre extérieure (F2)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,1		0	
1009					partie haute (> 1 m)	0,4			
1010	C	Fenêtre intérieure (F3)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
1011					partie haute (> 1 m)	0,4			
1012	C	Huisserie Fenêtre intérieure (F3)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
1013					partie haute (> 1 m)	0,1			
1014	C	Fenêtre extérieure (F3)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
1015					partie haute (> 1 m)	0,2			
1016	C	Huisserie Fenêtre extérieure (F3)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,5		0	
1017					partie haute (> 1 m)	0,2			
1018	D	Fenêtre intérieure (F4)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
1019					partie haute (> 1 m)	0,6			
1020	D	Huisserie Fenêtre intérieure (F4)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
1021					partie haute (> 1 m)	0,2			
1022	D	Fenêtre extérieure (F4)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,1		0	
1023					partie haute (> 1 m)	0,1			
1024	D	Huisserie Fenêtre extérieure (F4)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
1025					partie haute (> 1 m)	0,4			
1026	A	Volet intérieur (V1)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
1027					partie haute (> 1 m)	0,4			
1028	A	Volet extérieur (V1)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,5		0	
1029					partie haute (> 1 m)	0,2			
1030	B	Volet intérieur (V2)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
1031					partie haute (> 1 m)	0,1			

1032	B	Volet extérieur (V2)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,4	0	
1033					partie haute (> 1 m)	0,6		
1034	C	Volet intérieur (V3)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,2	0	
1035					partie haute (> 1 m)	0,2		
1036	C	Volet extérieur (V3)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0	0	
1037					partie haute (> 1 m)	0		
1038	D	Volet intérieur (V4)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,4	0	
1039					partie haute (> 1 m)	0,6		
1040	D	Volet extérieur (V4)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,5	0	
1041					partie haute (> 1 m)	0,7		
1042	C	Embrasure (E1)	plâtre	peinture	mesure 1	0,5	0	
1043					mesure 2	0		
1044	A	Embrasure (E2)	lambris bois	Peinture	mesure 1	0,2	0	
1045					mesure 2	0,7		
1046	D	Embrasure (E3)	lambris bois	Peinture	mesure 1	0,1	0	
1047					mesure 2	0,7		
1048	B	niche murale	lambris bois	Peinture	mesure 1	0,4	0	
1049					mesure 2	0,2		

Rez de chaussée - Dressing

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Sol (S1)	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
1050	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
1051					partie haute (> 1 m)	0,6			
1052	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
1053					partie haute (> 1 m)	0,2			
1054	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,5		0	
1055					partie haute (> 1 m)	0,2			
1056	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,1		0	
1057					partie haute (> 1 m)	0,4			
1058		Plafond (P1)	bois	Peinture	mesure 1	0,2		0	
1059					mesure 2	0,2			
1060	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
1061					partie haute (> 1 m)	0,6			
1062	A	Huisserie Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
1063					partie haute (> 1 m)	0,2			

Rez de chaussée - placard 1 séjour

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1064		Sol (S1)	Bois	Peinture	mesure 1	0,2		0	
1065					mesure 2	0,4			
1066	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,1		0	
1067					partie haute (> 1 m)	0,3			
1068	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,1		0	
1069					partie haute (> 1 m)	0,2			
1070	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
1071					partie haute (> 1 m)	0,1			
1072	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
1073					partie haute (> 1 m)	0,2			
1074		Plafond (P1)	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,4		0	
1075					mesure 2	0,7			
1076	A	Porte (P1)	bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
1077					partie haute (> 1 m)	0,1			
1078	A	Huisserie Porte (P1)	bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
1079					partie haute (> 1 m)	0,4			

Rez de chaussée - placard 2 séjour

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1080		Sol (S1)	Bois	peinture	mesure 1	0,1		0	
1081					mesure 2	0,4			
1082	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
1083					partie haute (> 1 m)	0,4			
1084	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,5		0	
1085					partie haute (> 1 m)	0,2			
1086	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,5		0	
1087					partie haute (> 1 m)	0,4			
1088	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
1089					partie haute (> 1 m)	0,4			
1090		Plafond (P1)	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,4		0	
1091					mesure 2	0,7			
1092	A	Porte (P1)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
1093					partie haute (> 1 m)	0,3			
1094	A	Huisserie Porte (P1)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
1095					partie haute (> 1 m)	0,3			

Rez de chaussée - Garage

Nombre d'unités de diagnostic : 17 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Sol (S1)	Béton		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Mur	pisé		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Mur	pisé		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Mur	pisé		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Mur	pisé		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond (P1)	panneaux agglomérés		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
1096	A	Porte intérieure (P1)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
1097					partie haute (> 1 m)	0,4			
1098	A	Huisserie Porte intérieure (P1)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
1099					partie haute (> 1 m)	0,5			
1100	A	Porte extérieure (P1)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,7		0	

1101					partie haute (> 1 m)	0,5			
1102	A	Huisserie Porte extérieure (P1)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,1		0	
1103					partie haute (> 1 m)	0,2			
1104	A	Porte intérieure (P2)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
1105					partie haute (> 1 m)	0,7			
1106	A	Huisserie Porte intérieure (P2)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
1107					partie haute (> 1 m)	0,3			
1108	A	Porte extérieure (P2)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0		0	
1109					partie haute (> 1 m)	0,4			
1110	A	Huisserie Porte extérieure (P2)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
1111					partie haute (> 1 m)	0,2			
1112	D	Porte (P3)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
1113					partie haute (> 1 m)	0,2			
1114	D	Huisserie Porte (P3)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
1115					partie haute (> 1 m)	0,3			
-		canalisations	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

Façade et Extérieur - Façade et extérieurs

Nombre d'unités de diagnostic : 6 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Mur	chaux		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		cheneaux gouttières	métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		dauphins	fonte		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
1116		marquise	métal et bois	vernis	mesure 1	0,1		0	
1117					mesure 2	0,4			
1118		pergola	métal	peinture	mesure 1	0,4		0	
1119		dauphins	PVC		mesure 2	0,2			
-					Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

Sous-Sol - Cave 1

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Sol (S1)	béton		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Mur	chaux		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Mur	pisé		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
1120		Plafond (P1)	Bois	laine de verre	mesure 1	0,4		0	
1121					mesure 2	0,7			
1122		Porte intérieure (P1)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
1123					partie haute (> 1 m)	0,2			
1124		Huisserie Porte intérieure (P1)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
1125					partie haute (> 1 m)	0,2			
1126		Porte extérieure (P1)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
1127					partie haute (> 1 m)	0,3			
1128		Huisserie Porte extérieure (P1)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
1129					partie haute (> 1 m)	0,7			

Sous-Sol - Cave 2

Nombre d'unités de diagnostic : 3 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Sol (S1)	Terre battue		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Mur	pisé et pierre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond (P1)	Ciment		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

Sous-Sol - Cave 3

Nombre d'unités de diagnostic : 10 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Sol (S1)	Pierre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Mur	pisé et pierre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond (P1)	Bois	polystyrene	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-		conduit (C1)	amiante ciment		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		conduit (C2)	amiante ciment		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
1130		Porte (P1)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
1131					partie haute (> 1 m)	0,4			
1132		Huisserie Porte (P1)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
1133					partie haute (> 1 m)	0,7			
-		Mur	parpaings		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Canalisations	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond (P2)	poutrelles hourdis béton		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

Sous-Sol - Cave 4

Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Sol (S1)	Béton		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Mur	pisé et pierre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
1134		Porte intérieure (P1)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
1135					partie haute (> 1 m)	0,4			
1136		Huisserie Porte intérieure (P1)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,5		0	
1137					partie haute (> 1 m)	0,7			
1138		Porte extérieure (P1)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
1139					partie haute (> 1 m)	0,3			
1140		Huisserie Porte extérieure (P1)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,1		0	
1141					partie haute (> 1 m)	0,7			
1142		Porte intérieure (P2)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,5		0	
1143					partie haute (> 1 m)	0,4			
1144		Huisserie Porte intérieure (P2)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
1145					partie haute (> 1 m)	0,4			
1146		Porte extérieure (P2)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,5		0	

1147					partie haute (> 1 m)	0,6			
1148		Huisserie Porte extérieure (P2)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,1		0	
1149					partie haute (> 1 m)	0,2			
-		Plafond (P1)	panneaux agglomérés		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

Combles - Combles

Nombre d'unités de diagnostic : 5 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Sol (S1)	panneaux agglomérés		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Mur	pisé et pierre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
1150		Plafond (P1)	tuiles sur charpente bois	écran étanchéité	mesure 1	0,3		0	
1151	mesure 2				0,2				
-		conduit cheminée	Brique		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		conduit cheminée	ciment		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

Sous-Sol - Chauffage

Nombre d'unités de diagnostic : 9 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Sol (S1)	Béton		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Mur	pisé et pierre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond (P1)	Poutrelles hourdis béton		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		canalisations	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		canalisations	cuivre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Marches	Béton		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Contremarches	Béton		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
1152		Porte (P1)	bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
1153	partie haute (> 1 m)				0,4				
1154		Huisserie Porte (P1)	bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
1155	partie haute (> 1 m)				0,1				

NM : Non mesuré car l'unité de diagnostic n'est pas visée par la réglementation.

* L'état de conservation sera, le cas échéant, complété par la nature de la dégradation.

Localisation des mesures sur croquis de repérage





6. Conclusion

6.1 Classement des unités de diagnostic

Les mesures de concentration en plomb sont regroupées dans le tableau de synthèse suivant :

	Total	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Nombre d'unités de diagnostic	664	88	574	0	2	0
%	100	13,3 %	86,4 %	0 %	0,3 %	0 %

6.2 Recommandations au propriétaire

Le plomb (principalement la céruse) contenu dans les revêtements peut provoquer une intoxication des personnes, en particulier des jeunes enfants, dès lors qu'il est inhalé ou ingéré. Les travaux qui seraient conduits sur les surfaces identifiées comme recouvertes de peinture d'une concentration surfacique en plomb égale ou supérieure à 1 mg/cm² devront s'accompagner de mesures de protection collectives et individuelles visant à contrôler la dissémination de poussières toxiques et à éviter toute exposition au plomb tant pour les intervenants que pour les occupants de l'immeuble et la population environnante.

Lors de la présente mission il a été mis en évidence la présence de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur.

Du fait de la présence de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur et de la nature des dégradations constatées (non dégradé, non visible, état d'usage) sur certaines unités de diagnostic, le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

6.3 Commentaires

Constatations diverses :

Néant

Validité du constat :

Du fait de la présence de revêtement contenant du plomb à des concentrations supérieures aux seuils définis par arrêté des ministres chargés de la santé et de la construction, le présent constat a une durée de validité de 1 an (jusqu'au 13/12/2022).

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Propriétaire : Mme COULON

6.4 Situations de risque de saturnisme infantile et de dégradation du bâti

(Au sens des articles 1 et 8 du texte 40 de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au Constat de Risque d'Exposition au Plomb)

Situations de risque de saturnisme infantile

NON	Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50% d'unités de diagnostic de classe 3
NON	L'ensemble des locaux objets du constat présente au moins 20% d'unités de diagnostic de classe 3

Situations de dégradation de bâti

NON	Les locaux objets du constat présentent au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré
NON	Les locaux objets du constat présentent des traces importantes de coulures, de ruissellements ou d'écoulements d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce
NON	Les locaux objets du constat présentent plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce recouvertes de moisissures ou de nombreuses taches d'humidité.

6.5 Transmission du constat à l'agence régionale de santé

NON	Si le constat identifie au moins l'une de ces cinq situations, son auteur transmet, dans un délai de cinq jours ouvrables, une copie du rapport au directeur général de l'agence régionale de santé d'implantation du bien expertisé en application de l'article L.1334-10 du code de la santé publique.
------------	--

En application de l'Article R.1334-10 du code de la santé publique, l'auteur du présent constat informe de cette transmission le propriétaire, le syndicat des copropriétaires ou l'exploitant du local d'hébergement

Remarque : Néant

Nota : **Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ABCIDIA CERTIFICATION - Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage - BAL N° 60011 - 102, route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse (détail sur www.info-certif.fr)**

Fait à **BEUCROISSANT**, le **14/12/2021**

Par : **DELCAMPE corinne**

**7. Obligations d'informations pour les propriétaires**

Décret n° 2006-474 du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme, Article R.1334-12 du code de la santé publique :

«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»

«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de Sécurité Sociale.»

Article L1334-9 :

Si le constat, établi dans les conditions mentionnées aux articles L. 1334-6 à L. 1334-8, met en évidence la présence de revêtements dégradés contenant du plomb à des concentrations supérieures aux seuils définis par l'arrêté mentionné à l'article L. 1334-2, le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement doit en informer les occupants et les personnes amenées à faire des travaux dans l'immeuble ou la partie d'immeuble concerné. Il procède aux travaux appropriés pour supprimer le risque d'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. En cas de location, lesdits travaux incombent au propriétaire bailleur. La non-réalisation desdits travaux par le propriétaire bailleur, avant la mise en location du logement, constitue un manquement aux obligations particulières de sécurité et de prudence susceptible d'engager sa responsabilité pénale.

8. Information sur les principales réglementations et recommandations en matière d'exposition au plomb

8.1 Textes de référence

Code de la santé publique :

- Code de la santé publique : Articles L.1334-1 à L.1334-12 et Articles R.1334-1 à R.1334-13 (lutte contre la présence de plomb) ;
- Loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique Articles 72 à 78 modifiant le code de la santé publique ;
- Décret n° 2006-474 du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme ;
- Arrêté du 07 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification ;
- Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.

Code de la construction et de l'habitat :

- Code de la construction et de l'habitation : Articles L.271-4 à L.271-6 (Dossier de diagnostic technique) et Articles R.271-1 à R.271-4 (Conditions d'établissement du dossier de diagnostic technique) ;
- Ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 relative au logement et à la construction ;
- Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers et modifiant le code de la construction et de l'habitation et le code de la santé publique.

Code du travail pour la prévention des risques professionnels liés à l'exposition au plomb :

- Code du travail : Articles L.233-5-1, R.231-51 à R.231-54, R.231-56 et suivants, R.231-58 et suivants, R.233-1, R.233-42 et suivants ;
- Décret n° 2001-97 du 1er février 2001 établissant les règles particulières de prévention des risques cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction et modifiant le code du travail ;
- Décret n° 93-41 du 11 janvier 1993 relatif aux mesures d'organisation, aux conditions de mise en œuvre et d'utilisation applicables aux équipements de travail et moyens de protection soumis à l'Article L.233-5-1 du code du travail et modifiant ce code (équipements de protection individuelle et vêtements de travail) ;
- Décret n° 2003-1254 du 23 décembre 2003 relatif à la prévention du risque chimique et modifiant le code du travail ;
- Loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991 modifiant le code du travail et le code de la santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives à la santé et à la sécurité du travail (Équipements de travail) ;
- Décret n° 92-1261 du 3 décembre 1992 relatif à la prévention des risques chimiques (Articles R.231-51 à R.231-54 du code du travail) ;
- Arrêté du 19 mars 1993 fixant, en application de l'Article R.237-8 du code du travail, la liste des travaux dangereux pour lesquels il est établi un plan de prévention.

8.2 Ressources documentaires

Documents techniques :

- Fiche de sécurité H2 F 13 99 Maladies Professionnelles, Plomb, OPPBTP, janvier 1999 ;
- Guide à l'usage des professionnels du bâtiment, Peintures au plomb, *Aide au choix d'une technique de traitement*, OPPBTP, FFB, CEBTP, Éditions OPPBTP 4e trimestre 2001 ;
- Document ED 909 Interventions sur les peintures contenant du plomb, prévention des risques professionnels, INRS, avril 2003 ;
- Norme AFNOR NF X 46-030 «*Diagnostic plomb — Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb*».

Sites Internet :

- **Ministère chargé de la santé** (textes officiels, précautions à prendre en cas de travaux portant sur des peintures au plomb, obligations des différents acteurs, ...) :
<http://www.sante.gouv.fr> (dossiers thématiques «Plomb» ou «Saturnisme»)
- **Ministère chargé du logement** :
<http://www.logement.gouv.fr>
- **Agence nationale de l'habitat (ANAH)** :
<http://www.anah.fr/> (fiche *Peintures au plomb* disponible, notamment)

- **Institut national de recherche et de sécurité (INRS) :**
<http://www.inrs.fr/> (règles de prévention du risque chimique, fiche toxicologique plomb et composés minéraux, ...)

9. Annexes

9.1 Notice d'Information

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez, comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- Le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- La présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. **L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.**

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradés à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et la poussière ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- S'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb ;
- S'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb ;
- S'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Évitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords des fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. Avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent être parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte :

- **Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;**
- **Éloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb**

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites Internet des ministères chargés de la santé et du logement.

9.2 Illustrations

Aucune photo/illustration n'a été jointe à ce rapport.

9.3 Analyses chimiques du laboratoire

Aucune analyse chimique n'a été réalisée en laboratoire.

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti (Listes A et B de l'annexe 13-9 du Code de la Santé publique)

Numéro de dossier : 2021-12-2004-
Date du repérage : 14/12/2021

Références réglementaires et normatives

Textes réglementaires	Articles L. 1334-13, R. 1334-20 et 21, R. 1334-23 et 24, Annexe 13.9 du Code de la Santé Publique; Arrêtés du 12 décembre 2012 et 26 juin 2013, décret 2011-629 du 3 juin 2011, arrêté du 1 ^{er} juin 2015.
Norme(s) utilisée(s)	Norme NF X 46-020 d'Août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis

Immeuble bâti visité

Adresse	Rue : Bât., escalier, niveau, appartement n°, lot n°: Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété Code postal, ville : .
Périmètre de repérage : Ensemble de la propriété
Type de logement : MI
Fonction principale du bâtiment : Habitation (maison individuelle)
Date de construction : < 1949

Le propriétaire et le donneur d'ordre

Le(s) propriétaire(s) :	Nom et prénom :.... Adresse :
Le donneur d'ordre	Nom et prénom :.... Adresse :

Le(s) signataire(s)

	NOM Prénom	Fonction	Organisme certification	Détail de la certification
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage ----- Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport	DELCAMPE corinne	Opérateur de repérage	ABCIDIA CERTIFICATION Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage - BAL N° 60011 - 102, route de Limours - 78470 Saint- Rémy-lès-Chevreuse	Obtention : 07/05/2021 Échéance : 06/05/2028 N° de certification : 16-742

Raison sociale de l'entreprise : **AtooDiag - SAS Delcampe** (Numéro SIRET : **50336327700016**)
Adresse : **147 Chemin des Matières, 38440 CHATONNAY**
Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA ASSURANCES**
Numéro de police et date de validité : **7469056404 / 01/04/2021**

Le rapport de repérage

Date d'émission du rapport de repérage : 17/12/2021, remis au propriétaire le 17/12/2021
Diffusion : le présent rapport de repérage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses
Pagination : le présent rapport avec les annexes comprises, est constitué de 22 pages

Sommaire**1 Les conclusions****2 Le(s) laboratoire(s) d'analyses****3 La mission de repérage**

- 3.1 L'objet de la mission
- 3.2 Le cadre de la mission
 - 3.2.1 L'intitulé de la mission
 - 3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission
 - 3.2.3 L'objectif de la mission
 - 3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire.
 - 3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)
 - 3.2.6 Le périmètre de repérage effectif

4 Conditions de réalisation du repérage

- 4.1 Bilan de l'analyse documentaire
- 4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ
- 4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur
- 4.4 Plan et procédures de prélèvements

5 Résultats détaillés du repérage

- 5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)
- 5.2 Liste des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante, mais n'en contenant pas après analyse
- 5.3 Liste des matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante sur justificatif

6 Signatures**7 Annexes****1. – Les conclusions**

Avertissement : les textes ont prévu plusieurs cadres réglementaires pour le repérage des matériaux ou produits contenant de l'amiante, notamment pour les cas de démolition d'immeuble. **La présente mission de repérage ne répond pas aux exigences prévues pour les missions de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou avant réalisation de travaux dans l'immeuble concerné et son rapport ne peut donc pas être utilisé à ces fins.**

1.1. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il a été repéré :

- **des matériaux et produits contenant de l'amiante sur jugement de l'opérateur :**
 - Conduit en fibres-ciment (Sous-Sol - Cave 3) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.***
 - Conduit en fibres-ciment (Sous-Sol - Cave 3) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.***

*** Un détail des conséquences réglementaires et recommandations est fourni en annexe de ce rapport, il est rappelé la nécessité d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.**

1.2. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2 les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :

Localisation	Parties du local	Raison
Néant	-	

2. – Le(s) laboratoire(s) d'analyses

Raison sociale et nom de l'entreprise : ... Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse
Adresse : -
Numéro de l'accréditation Cofrac : -

3. – La mission de repérage

3.1 L'objet de la mission

Dans le cadre de la vente de l'immeuble bâti, ou de la partie d'immeuble bâti, décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer dans cet immeuble, ou partie d'immeuble, certains matériaux ou produits contenant de l'amiante conformément à la législation en vigueur.

Pour s'exonérer de tout ou partie de sa garantie des vices cachés, le propriétaire vendeur annexe à la promesse de vente ou au contrat de vente le présent rapport.

3.2 Le cadre de la mission

3.2.1 L'intitulé de la mission

«Repérage en vue de l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente de tout ou partie d'un immeuble bâti».

3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission

L'article L 271-4 du code de la construction et de l'habitation prévoit qu' «*en cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique, fourni par le vendeur, est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. En cas de vente publique, le dossier de diagnostic technique est annexé au cahier des charges.*»

Le dossier de diagnostic technique comprend, entre autres, «*l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L. 1334-13 du même code.*»

La mission, s'inscrivant dans ce cadre, se veut conforme aux textes réglementaires de référence mentionnés en page de couverture du présent rapport.

3.2.3 L'objectif de la mission

«Le repérage a pour objectif d'identifier et de localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante mentionnés en annexe du Code de la santé publique.»

L'Annexe du Code de la santé publique est l'annexe 13.9 (liste A et B).

3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire

Le programme de repérage est défini à minima par l'Annexe 13.9 (liste A et B) du Code de la santé publique et se limite pour une mission normale à la recherche de matériaux et produits contenant de l'amiante dans les composants et parties de composants de la construction y figurant.

En partie droite l'extrait du texte de l'Annexe 13.9

Liste A	
Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder
Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Flocages
	Calorifugeages
	Faux plafonds

Liste B	
Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder
1. Parois verticales intérieures	
Murs, Cloisons "en dur" et Poteaux (périphériques et intérieurs)	Enduits projetés
	Revêtement dur (plaques de menuiseries)
	Revêtement dur (amiante-ciment)
	Entourages de poteaux (carton)
	Entourages de poteaux (amiante-ciment)
	Entourages de poteaux (matériau sandwich)
	Entourages de poteaux (carton+plâtre)
Cloisons (légères et préfabriquées), Gains et Coffres verticaux	Enduits projetés
	Panneaux de cloisons
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, Poutres et Charpentes, Gains et Coffres Horizontaux	Enduits projetés
	Panneaux collés ou vissés
Planchers	Dalles de sol
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides)	Conduits
	Enveloppes de calorifuges
Clapets / volets coupe-feu	Clapets coupe-feu
	Volets coupe-feu
Portes coupe-feu	Rebouchage
	Joints (tresses)
Vide-ordures	Joints (bandes)
	Conduits
4. Eléments extérieurs	
Toitures	Plaques (composites)
	Plaques (fibres-ciment)
	Ardoises (composites)
	Ardoises (fibres-ciment)
	Accessoires de couvertures (composites)
	Accessoires de couvertures (fibres-ciment)
	Bardeaux bitumineux
Bardages et façades légères	Plaques (composites)
	Plaques (fibres-ciment)
	Ardoises (composites)
	Ardoises (fibres-ciment)
	Panneaux (composites)
Conduits en toiture et façade	Panneaux (fibres-ciment)
	Conduites d'eaux pluviales en amiante-ciment
	Conduites d'eaux usées en amiante-ciment
	Conduits de fumée en amiante-ciment

Important : Le programme de repérage de la mission de base est limitatif. Il est plus restreint que celui élaboré pour les missions de repérage de matériaux ou produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou celui à élaborer avant réalisation de travaux.

3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)

En plus du programme de repérage réglementaire, le présent rapport porte sur les parties de composants suivantes :

Composant de la construction	Partie du composant ayant été inspecté (Description)	Sur demande ou sur information
Néant	-	

3.2.6 Le périmètre de repérage effectif

Il s'agit de l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités.

Descriptif des pièces visitées

Rez de chaussée - Entrée,	1er étage - Placard 1 chambre 4,
Rez de chaussée - Placard entrée,	1er étage - Chambre 5,
Rez de chaussée - Séjour,	1er étage - Placard 2 chambre 5,
Rez de chaussée - placard 1 séjour,	1er étage - Placard 1 chambre 5,
Rez de chaussée - placard 2 séjour,	1er étage - Salle d'eau,
Rez de chaussée - Bureau,	Rez de chaussée - Escalier 2,
Rez de chaussée - Salon,	Combles - Combles,
Rez de chaussée - Salle de bain,	Façade et Extérieur - Façade et extérieurs,
Rez de chaussée - Dressing,	Sous-Sol - Cave 1,
Rez de chaussée - Escalier 1,	Sous-Sol - Chaufferie,
1er étage - Pièce,	Rez de chaussée - Garage,
1er étage - Dégagement,	1er étage - Placard 2 chambre 4,
1er étage - Palier,	1er étage - Wc,
1er étage - Chambre 1,	1er étage - Salle de bain,
1er étage - Chambre 2,	Rez de chaussée - Cuisine,
1er étage - Placard chambre 2,	Sous-Sol - Cave 2,
1er étage - Chambre 3,	Sous-Sol - Cave 3,
1er étage - Chambre 4,	Sous-Sol - Cave 4

Localisation	Description
Rez de chaussée - Entrée	Sol (S1) : Carrelage Plinthes A, B, C, D, E, F : Carrelage Mur A, B, C, D, E, F : plâtre et peinture Plafond (P2) B : bois et vernis Porte (P1) A : Bois et Vernis Porte (P2) B : bois et vernis Porte (P3) C : bois et vernis Porte (P4) E : bois et vernis Fenêtre (F1) F : Bois et Vernis Volet F : Bois et Vernis Allège (A1) F : Plâtre et Peinture Embrasure (E1) F : Plâtre et Peinture
Rez de chaussée - Placard entrée	Sol (S1) : Carrelage Mur A, B, C, D : plâtre et peinture Plafond (P1) B : bois et vernis Porte (P1) A : bois et vernis

Localisation	Description
Rez de chaussée - Séjour	Sol (S1) : Parquet Plinthes A : Bois et Peinture Plinthes C : Bois et Vernis Plinthes F : Bois et Peinture Mur A : lambris bois et Peinture Mur B : lambris bois et vernis Mur C : Plâtre et Peinture Mur D, E : lambris bois et vernis Mur F : Plâtre et Peinture Plafond (P1) : Bois et Peinture Porte (P1) A : bois et vernis Porte (P2) A : bois et vernis Porte (P3) A : bois et vernis Porte (P4) C : bois et Peinture Porte (P5) E : bois et Peinture Porte (P6) E : bois et Peinture Porte (P7) F : Bois et vernis Fenêtre (F1) F : Bois et Vernis Fenêtre (F2) F : Bois et Vernis Embrasure (E1) F : lambris bois et Peinture Embrasure (E2) F : lambris bois et Peinture Allège (A1) F : lambris bois et Peinture Allège (A2) F : lambris bois et Peinture Volet F : bois et vernis Volet (V2) F : bois et vernis Volet (V3) F : bois et vernis
Rez de chaussée - placard 1 séjour	Sol (S1) : Bois et Peinture Mur A, B, C, D : plâtre et Peinture Plafond (P1) : Plâtre et Peinture Porte (P1) A : bois et Vernis
Rez de chaussée - placard 2 séjour	Sol (S1) : Bois et peinture Mur A, B, C, D : plâtre et Peinture Plafond (P1) : Plâtre et Peinture Porte (P1) A : bois et vernis
Rez de chaussée - Bureau	Sol (S1) : Bois et jonc de mer Mur A, B, C, D : lambris bois et Peinture Plafond (P1) : bois et Peinture Porte (P1) A : bois et Vernis Porte (P2) C : bois et Vernis Fenêtre (F1) A : Bois et Vernis Fenêtre (F2) B : Bois et Vernis Fenêtre (F3) C : Bois et Vernis Fenêtre (F4) D : Bois et Vernis Volet (V1) A : bois et vernis Volet (V2) B : bois et vernis Volet (V3) C : bois et vernis Volet (V4) D : bois et vernis Embrasure (E1) C : plâtre et peinture Embrasure (E2) A : lambris bois et Peinture Embrasure (E3) D : lambris bois et Peinture niche murale B : lambris bois et Peinture
Rez de chaussée - Salon	Sol (S1) : Parquet Plinthes A, B, C, D : bois et Peinture Mur A, B, C, D : plâtre et Peinture Plafond (P1) : bois et Peinture Porte (P1) A : bois et Peinture Porte (P2) C : Bois et vernis Porte (P3) C : Bois et vernis Volet C : Bois et Vernis Embrasure (E1) A : Plâtre et Peinture Embrasure (E2) C : Plâtre et Peinture Embrasure (E3) C : Plâtre et Peinture
Rez de chaussée - Salle de bain	Sol (S1) : Carrelage et vernis Mur A, B, C, D, E, F, G, H, I, H : plâtre et faïence Porte (P1) A : bois et vernis Plafond (P1) : lambris bois stratifié niche murale B : Plâtre et faïence
Rez de chaussée - Dressing	Sol (S1) : Carrelage Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond (P1) : bois et Peinture Porte (P1) A : bois et Peinture
Rez de chaussée - Escalier 1	Mur A, B, C : plâtre et Peinture Mur supérieur A : panneaux agglomérés Faux Limon : bois et vernis Crémaillère : bois et vernis Balustre : Bois et Vernis Main courante : Bois et Vernis Marches : Bois et Vernis Contremarches : Bois et Vernis Embrasure B : plâtre et Peinture Porte (P1) B : bois et vernis

Localisation	Description
1er étage - Pièce	Sol (S1) : parquet bois et vernis Mur A, D : Chaux Mur B, C : Plâtre et Peinture Plafond (P1) : Bois et Vernis Porte (P1) A : bois et vernis Fenêtre (F1) B : Bois et Vernis Fenêtre (F2) B : Bois et Vernis Fenêtre (F3) D : Bois et Vernis Fenêtre (F4) D : Bois et Vernis Fenêtre (F5) D : Bois et Vernis Fenêtre (F6) D : Bois et Vernis Fenêtre (F7) D : Bois et Vernis Fenêtre (F8) D : Bois et Vernis Embrasure B : plâtre et peinture Embrasure (E2) B : plâtre et peinture Allège B : plâtre et Peinture Embrasure (E3) D : Chaux Embrasure (E4) D : Chaux Embrasure (E5) D : Chaux Embrasure (E6) D : Chaux Embrasure (E7) D : Chaux Embrasure (E8) D : Chaux Allège (A3) D : Chaux Allège (A4) D : Chaux Allège (A5) D : Chaux Allège (A6) D : Chaux Allège (A7) D : Chaux Allège (A8) D : Chaux Velux : bois et vernis Velux (V2) : bois et vernis Velux (V3) : bois et vernis Mur supérieur D : Bois et vernis
1er étage - Dégagement	Sol (S1) : parquet bois et vernis Plinthes B, C, D : bois et Peinture Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Porte (P1) B : bois et vernis Porte (P2) C : bois et vernis Embrasure A : plâtre et peinture
1er étage - Palier	Sol (S1) : parquet bois et vernis Plinthes A, B, C, D, E, F, G : bois et vernis Mur A, B, C, D, E, F : plâtre et peinture Plafond (P1) : lambris bois et Peinture Embrasure A : Bois et Vernis Embrasure B : Plâtre et Peinture Fenêtre (F1) B : Bois et Vernis Volet B : Bois et Vernis Allège B : plâtre et Peinture Porte (P1) D : bois et Peinture Porte (P2) D : bois et Vernis Porte (P3) F : bois et Peinture Porte (P4) F : bois et Vernis Mur G : panneaux agglomérés
1er étage - Chambre 1	Sol (S1) : parquet bois et vernis Plinthes A, B, C, D, E, F : bois et peinture Mur A, B, C, D, E, F : plâtre et Peinture Plafond (P1) : Bois et toile de verre peinte Porte (P1) A : bois et vernis Volet C : Bois et Vernis Fenêtre (F1) C : Bois et Vernis Embrasure C : plâtre et toile de verre peinte Allège C : plâtre et peinture
1er étage - Chambre 2	Sol (S1) : parquet bois et vernis Plinthes A, B, C, D, E, F, G : bois et Peinture Mur A, B, C, D, E, F, G : plâtre et toile de verre peinte Porte (P1) A : bois et vernis Porte (P2) B : bois et vernis Fenêtre (F1) C : Bois et Vernis Fenêtre (F2) E : Bois et Vernis Volet C, E : Bois et Vernis Embrasure C, E : plâtre et toile de verre peinte Allège C, E : plâtre et toile de verre peinte Plafond (P1) : bois et toile de verre peinte
1er étage - Placard chambre 2	Sol (S1) : parquet bois et vernis Mur A, B, C, D : plâtre et toile de verre peinte Plafond (P1) : bois et toile de verre peinte Porte (P1) : bois et vernis
1er étage - Chambre 3	Sol (S1) : parquet bois et vernis Plinthes A, B, C, D : bois et Vernis Mur A, B, C, D : plâtre et toile de verre peinte Plafond (P1) : Bois et Peinture Porte (P1) A : bois et Peinture Fenêtre (F1) C : bois et vernis Volet C : Bois et Vernis Embrasure C : plâtre et peinture Allège C : plâtre et toile de verre peinte

Localisation	Description
1er étage - Chambre 4	Sol (S1) : parquet bois et vernis Plinthes A, B, C, D : bois et Vernis Plafond (P1) : Plâtre et tapisserie Porte (P1) A : bois et peinture Porte (P2) A : bois et peinture Porte (P3) A : bois et peinture Fenêtre (F1) C : bois et vernis Fenêtre (F2) D : bois et vernis Volet C, D : Bois et Vernis Allège C, D : plâtre et peinture Embrasure C, D : Plâtre et Peinture Mur A, B, C, D : plâtre et toile de verre peinte Mur inférieur D : Liège
1er étage - Placard 1 chambre 4	Sol (S1) : parquet bois et vernis Plinthes B, C, D : bois et Peinture Mur A, B, C, D : plâtre et Peinture Plafond (P1) : Plâtre et tapisserie Porte (P1) A : bois et peinture
1er étage - Chambre 5	Sol : parquet bois et vernis Plinthes A, B, C, D, E, F : bois et peinture Mur A, B, C, D, E, F : plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et toile de verre peinte Porte (P1) A : bois et peinture Porte (P2) A : bois et peinture Porte (P3) A : bois et peinture Porte (P4) E : bois et peinture Fenêtre (F1) B : Bois et Vernis Volet B : Bois et Vernis Embrasure B : Plâtre et Peinture Allège B : Plâtre et Peinture Fenêtre (F2) D : Bois et Peinture
1er étage - Placard 2 chambre 5	Sol (S1) : parquet bois et vernis Mur A, B, C, D : plâtre et Tapisserie Plafond (P1) : Plâtre et tapisserie Porte (P1) A : bois et peinture
1er étage - Placard 1 chambre 5	Sol : parquet bois et vernis Mur A, B, C, D : plâtre et Tapisserie Plafond : Plâtre et Tapisserie Porte (P1) A : bois et peinture
1er étage - Salle d'eau	Sol : parquet bois et vernis Plinthes A : Bois et Peinture Mur A, B, C, D : Plâtre et toile de verre peinte Plafond : Plâtre et toile de verre peinte Porte (P1) A : Bois et Peinture Fenêtre (F1) B : Bois et Peinture
Rez de chaussée - Escalier 2	Mur A, B, C, D : plâtre et Peinture Plafond (P1) : Plâtre et tapisserie Porte (P1) A : bois et Vernis Porte (P2) C : bois et Vernis Faux Limon : Bois et Vernis Crémaillère : Bois et Vernis Marches : Bois et Vernis Contremarches : Bois et Vernis
Combles - Combles	Sol (S1) : panneaux agglomérés Mur : pisé et pierre Plafond (P1) : tuiles sur charpente bois et écran étanchéité conduit cheminée : Brique conduit cheminée : ciment
Façade et Extérieur - Façade et extérieurs	Mur : chaux cheneaux gouttières : métal dauphins : fonte marquise : métal et bois et vernis pergola : métal et peinture dauphins : PVC
Sous-Sol - Cave 1	Sol (S1) : béton Mur : chaux Mur : pisé Plafond (P1) : Bois et laine de verre Porte (P1) : bois et vernis
Sous-Sol - Chaufferie	Sol (S1) : Béton Mur : pisé et pierre Plafond (P1) : Poutrelles hourdies béton canalisations : pvc canalisations : cuivre Marches : Béton Contremarches : Béton Porte (P1) : bois et Vernis
Rez de chaussée - Garage	Sol (S1) : Béton Mur A, B, C, D : pisé Plafond (P1) : panneaux agglomérés Porte (P1) A : bois et vernis Porte (P2) A : bois et vernis Porte (P3) D : bois et vernis canalisations : PVC

Localisation	Description
1er étage - Placard 2 chambre 4	Sol (S1) : parquet bois et vernis Plinthes B, C, D : bois et peinture Mur A, B, C, D : plâtre et Peinture Plafond (P1) : Plâtre et tapisserie Porte (P1) A : bois et peinture
1er étage - Wc	Sol (S1) : parquet bois et vernis Mur A, B, C, D : plâtre et Peinture Porte (P1) A : bois et Vernis évacuation wc : PVC charpente : Bois et vernis
1er étage - Salle de bain	Sol (S1) : parquet bois et vernis Mur A, B, C, D, E, F, G : plâtre et peinture Plinthes A, B, C, D, E, F, G : bois et vernis Plafond (P1) : plâtre et peinture charpente : bois et vernis Porte (P1) A : bois et vernis Porte (P2) B : bois et vernis Fenêtre (F1) E : Bois et Peinture Fenêtre (F2) F : Bois et Peinture Velux : bois et vernis
Rez de chaussée - Cuisine	Sol (S1) : Carrelage Plinthes A, B, C, D : Carrelage Mur A, B, C, D : plâtre et peinture Mur inférieur D : Marbre Plafond (P1) : Bois et Peinture Porte (P1) A : bois et vernis Porte (P2) A : bois et vernis Porte (P3) B : bois et vernis Porte (P4) C : Bois et Vernis Fenêtre (F1) C : Bois et Vernis Fenêtre (F2) D : Bois et Vernis Volet C, D : Bois et Vernis Embrasure (E1) B : plâtre et peinture Embrasure (E2) C : plâtre et peinture Embrasure (E3) C : plâtre et peinture Embrasure (E4) D : plâtre et peinture niche murale C : Plâtre et Peinture
Sous-Sol - Cave 2	Sol (S1) : Terre battue Mur : pisé et pierre Plafond (P1) : Ciment
Sous-Sol - Cave 3	Sol (S1) : Pierre Mur : pisé et pierre Plafond (P1) : Bois et polystyrene conduit (C1) : amiante ciment conduit (C2) : amiante ciment Porte (P1) : Bois et Vernis Mur : parpaings Canalisations : PVC Plafond (P2) : poutrelles hourdiées béton
Sous-Sol - Cave 4	Sol (S1) : Béton Mur : pisé et pierre Porte (P1) : bois et vernis Porte (P2) : bois et vernis Plafond (P1) : panneaux agglomérés

4. – Conditions de réalisation du repérage

4.1 Bilan de l'analyse documentaire

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	-
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	-
Éléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	-

Observations :

Néant

4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ

Date de la commande : 26/11/2021

Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : 14/12/2021

Heure d'arrivée : 13 h 21

Durée du repérage : 03 h 25

Personne en charge d'accompagner l'opérateur de repérage : Propriétaire :

4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020, révision d'Août 2017.

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site	-	-	X
Vide sanitaire accessible			X
Combles ou toiture accessibles et visitables	X		



4.4 Plan et procédures de prélèvements

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

5. – Résultats détaillés du repérage

5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)

Matériaux ou produits contenant de l'amiante

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation** et préconisations*	Photo
Sous-Sol - Cave 3	<p>Identifiant: ZPSO-001 Description: Conduit en fibres-ciment Liste selon annexe.13-9 du CSP: B</p>	Présence d'amiante (Sur jugement de l'opérateur)	<p>Matériau dégradé (étendue ponctuelle)</p> <p>Résultat EP**</p> <p>Préconisation : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.</p>	
	<p>Identifiant: ZPSO-002 Description: Conduit en fibres-ciment Liste selon annexe.13-9 du CSP: B</p>	Présence d'amiante (Sur jugement de l'opérateur)	<p>Matériau dégradé (étendue ponctuelle)</p> <p>Résultat EP**</p> <p>Préconisation : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.</p>	

* Un détail des conséquences réglementaires et recommandations est fournis en annexe 7.4 de ce présent rapport
** détails fournis en annexe 7.3 de ce présent rapport

Nota : Dès réception de ce rapport, il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou a proximité des matériaux amiantes ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

5.2 Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse

Localisation	Identifiant + Description
Néant	-

5.3 Liste des matériaux ou produits (liste A et B) ne contenant pas d'amiante sur justificatif

Localisation	Identifiant + Description
Néant	-

6. – Signatures

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **ABCIDIA CERTIFICATION** Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage - BAL N° 60011 - 102, route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse (détail sur www.info-certif.fr)

Fait à **BEUCROISSANT**, le **14/12/2021**

Par : **DELCAMPE corinne**

Signature du représentant :



ANNEXES**Au rapport de mission de repérage n° 2021-12-2004-****Informations conformes à l'annexe III de l'arrêté du 12 décembre 2012**

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes.

Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

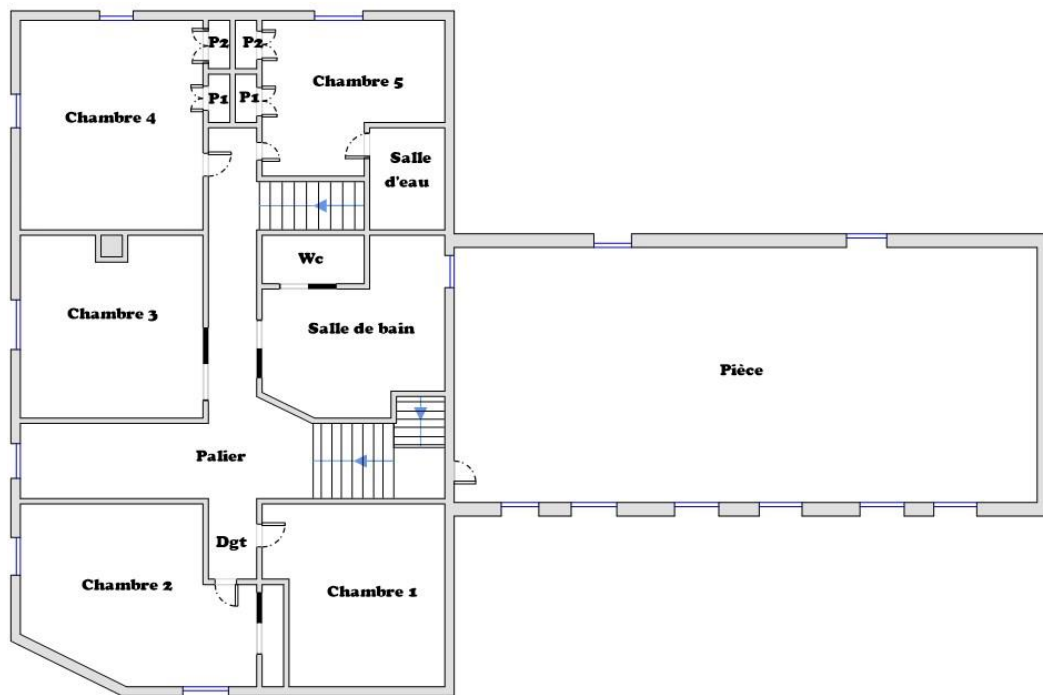
Sommaire des annexes**7 Annexes****7.1 Schéma de repérage****7.2 Rapports d'essais****7.3 Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante****7.4 Conséquences réglementaires et recommandations****7.5 Recommandations générales de sécurité****7.6 Documents annexés au présent rapport**

7.1 - Annexe - Schéma de repérage



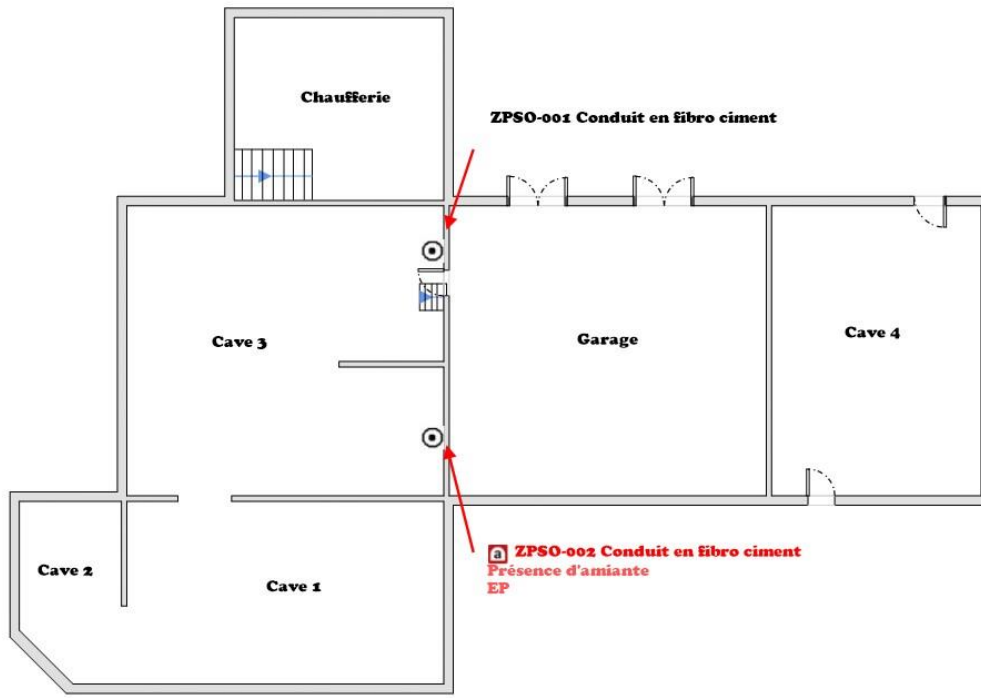
Rez-de-chaussée

**Planche (croquis) de repérage technique effectué par le cabinet : AtooDiag - SAS Delcampe,
auteur : DELCAMPE corinne
Dossier n° 2021-12-2004-**



1er étage




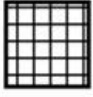








Planche (croquis) de repérage technique effectué par le cabinet : AtooDiag - SAS Delcampe,
auteur : DELCAMPE corinne
Dossier n° 2021-12-2004-





Sous-sol

Planche (croquis) de repérage technique effectué par le cabinet : AtooDiag - SAS Delcampe,
auteur : DELCAMPE corinne
Dossier n° 2021-12-2004-

Légende

	Conduit en fibro-ciment		Dalles de sol	Nom du propriétaire : Adresse du bien :
	Conduit autre que fibro-ciment		Carrelage	
	Brides		Colle de revêtement	
	Dépôt de Matériaux contenant de l'amiante		Dalles de faux-plafond	
	Matériau ou produit sur lequel un doute persiste		Toiture en fibro-ciment	
	Présence d'amiante		Toiture en matériaux composites	

Photos

	<p>Photo n° PhA001 Localisation : Sous-Sol - Cave 3 Ouvrage : 6 - Conduits et accessoires intérieurs - Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides) Partie d'ouvrage : Conduit en fibres-ciment Description : Conduit en fibres-ciment Localisation sur croquis : ZPSO-001 Conduit en fibro ciment</p>
	<p>Photo n° PhA002 Localisation : Sous-Sol - Cave 3 Ouvrage : 6 - Conduits et accessoires intérieurs - Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides) Partie d'ouvrage : Conduit en fibres-ciment Description : Conduit en fibres-ciment Localisation sur croquis : ZPSO-002 Conduit en fibro ciment</p>

7.2 - Annexe - Rapports d'essais

Identification des prélèvements :

Identifiant et prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description
-	-	-	-	-

Copie des rapports d'essais :

Aucun rapport d'essai n'a été fourni ou n'est disponible

7.3 - Annexe - Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Aucune évaluation n'a été réalisée

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

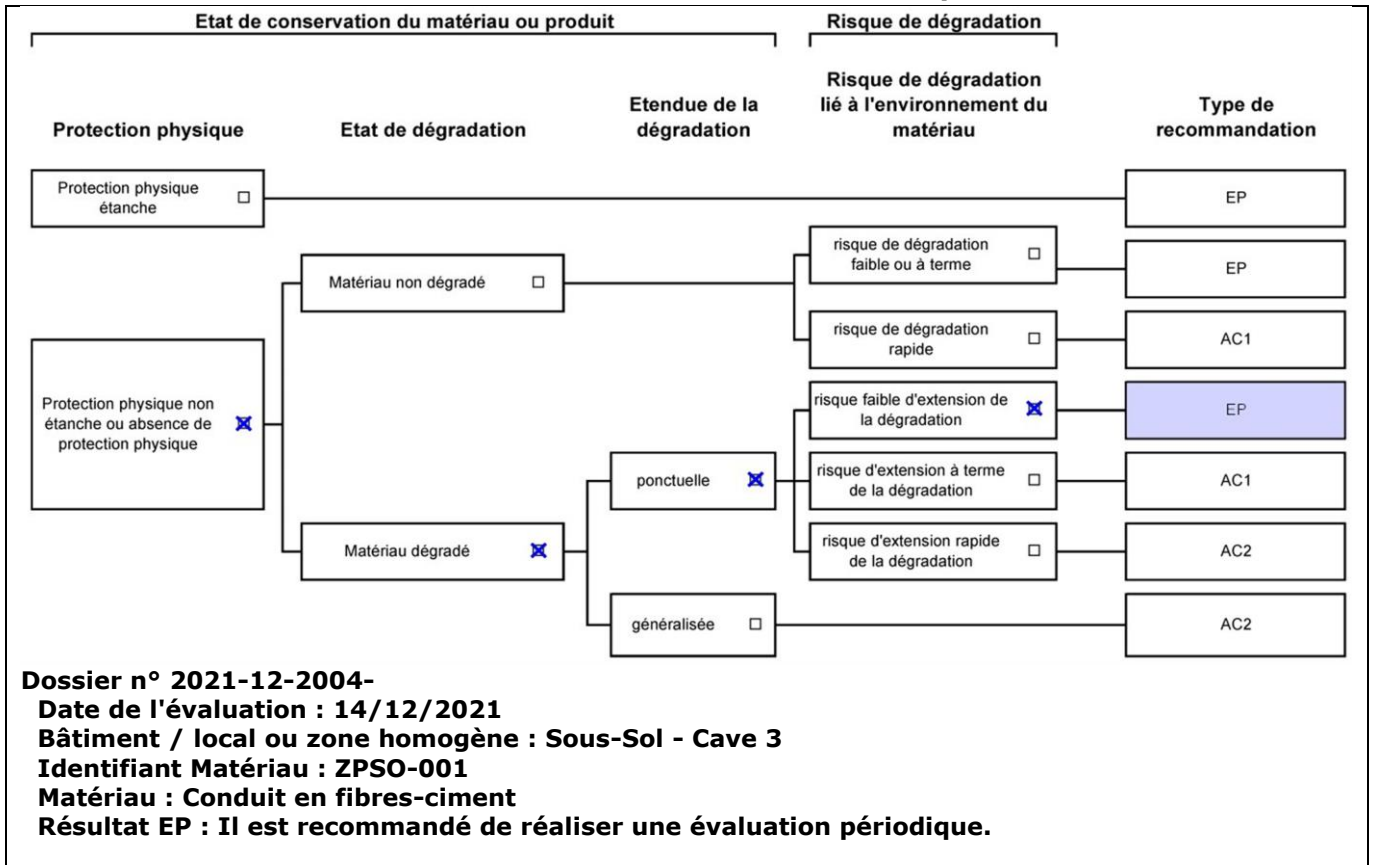
1. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux circulations d'air

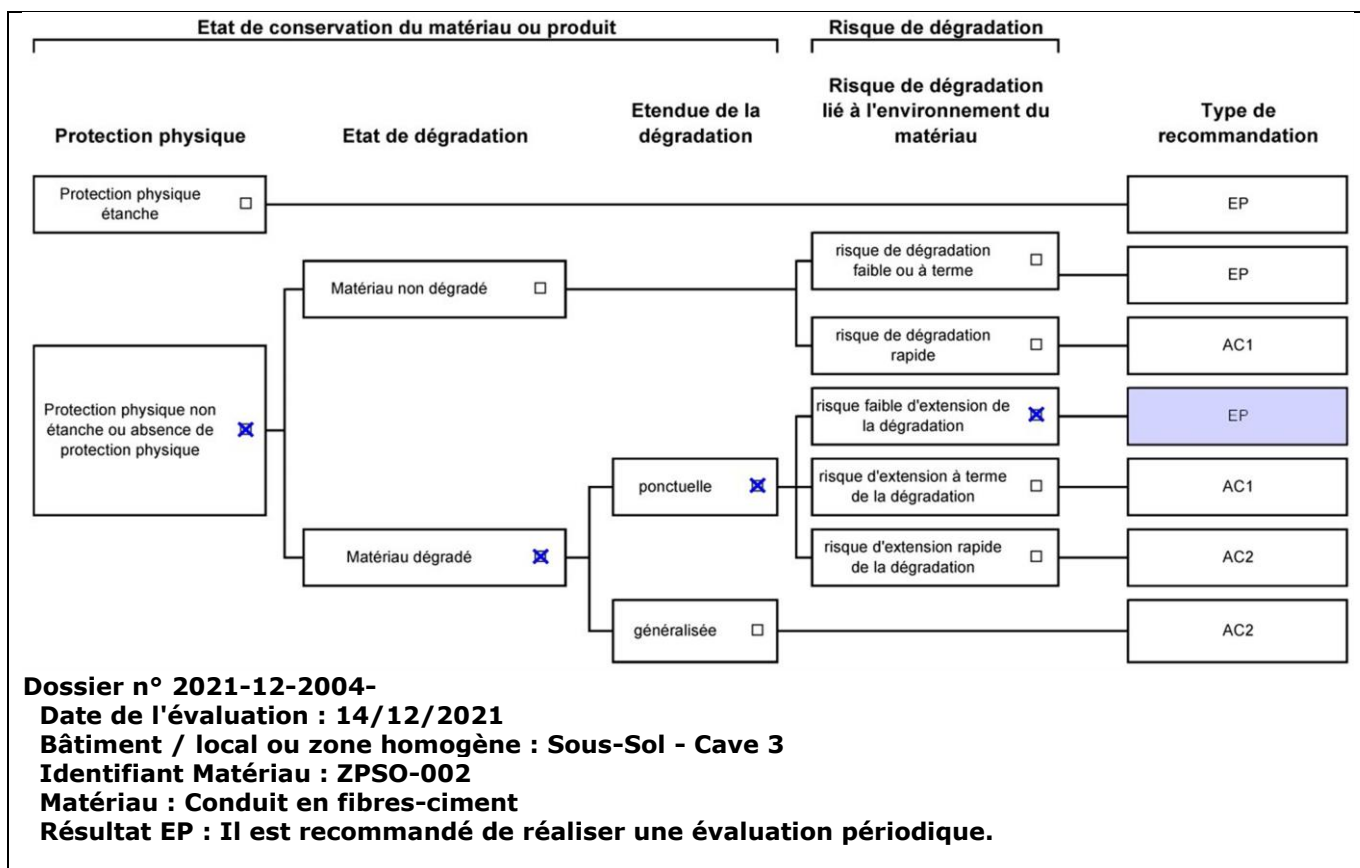
Fort	Moyen	Faible
1° Il n'existe pas de système spécifique de ventilation, la pièce ou la zone homogène évaluée est ventilée par ouverture des fenêtres. ou 2° Le faux plafond se trouve dans un local qui présente une (ou plusieurs) façade(s) ouverte(s) sur l'extérieur susceptible(s) de créer des situations à forts courants d'air, ou 3° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet d'air est telle que celui-ci affecte directement le faux plafond contenant de l'amiante.	1° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet est telle que celui-ci n'affecte pas directement le faux plafond contenant de l'amiante, ou 2° Il existe un système de ventilation avec reprise(s) d'air au niveau du faux plafond (système de ventilation à double flux).	1° Il n'existe ni ouvrant ni système de ventilation spécifique dans la pièce ou la zone évaluée, ou 2° Il existe dans la pièce ou la zone évaluée, un système de ventilation par extraction dont la reprise d'air est éloignée du faux plafond contenant de l'amiante.

2. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux chocs et vibrations

Fort	Moyen	Faible
L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme forte dans les situations où l'activité dans le local ou à l'extérieur engendre des vibrations, ou rend possible les chocs directs avec le faux plafond contenant de l'amiante (ex : hall industriel, gymnase, discothèque...).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme moyenne dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques mais se trouve dans un lieu très fréquenté (ex : supermarché, piscine, théâtre,...).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme faible dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques, n'est pas susceptible d'être dégradé par les occupants ou se trouve dans un local utilisé à des activités tertiaires passives.

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B





Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

1. Classification des niveaux de risque de dégradation ou d'extension de la dégradation du matériau.

Risque faible de dégradation ou d'extension de dégradation	Risque de dégradation ou d'extension à terme de la dégradation	Risque de dégradation ou d'extension rapide de la dégradation
L'environnement du matériau contenant de l'amiante ne présente pas ou très peu de risque pouvant entraîner à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque pouvant entraîner à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque important pouvant entraîner rapidement, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.

Légende : EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau.

L'évaluation du risque de dégradation lié à l'environnement du matériau ou produit prend en compte :

- Les agressions physiques intrinsèques au local (ventilation, humidité, etc...) selon que les risque est probable ou avéré ;
- La sollicitation des matériaux ou produits liée à l'activité des locaux, selon qu'elle est exceptionnelle/faible ou quotidienne/forte.

Elle ne prend pas en compte certains facteurs fluctuants d'aggravation de la dégradation des produits et matériaux, comme la fréquence d'occupation du local, la présence d'animaux nuisibles, l'usage réel des locaux, un défaut d'entretien des équipements, etc...

7.4 - Annexe - Conséquences réglementaires et recommandations

Conséquences réglementaires suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Article R1334-27 : En fonction du résultat du diagnostic obtenu à partir de la grille d'évaluation de l'arrêté du 12 décembre 2012, le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R1334-20 selon les modalités suivantes :

Score 1 - L'évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectué dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation, ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage et de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception.

Score 2 - La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception.

Score 3 - Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

Article R1334-28 : Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est inférieur ou égal à la valeur de cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante prévue à l'article R1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise des résultats des mesures d'empoussièrement ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est supérieur à cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante, selon les modalités prévues à l'article R1334-29.

Article R1334-29 : Les travaux précités doivent être achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation.

Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées doivent être mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et dans tous les cas à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.

Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvre, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

Article R.1334-29-3 :

I) A l'issue des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A mentionnés à l'article R.1334-29, le propriétaire fait procéder par une personne mentionnée au premier alinéa de l'article R.1334-23, avant toute restitution des locaux traités, à un examen visuel de l'état des surfaces traitées. Il fait également procéder, dans les conditions définies à l'article R.1334-25, à une mesure du niveau d'empoussièrement dans l'air après démantèlement du dispositif de confinement. Ce niveau doit être inférieur ou égal à cinq fibres par litre.

II) Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits résiduels dans les conditions prévues par l'arrêté mentionné à l'article R.1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date à laquelle sont remis les résultats du contrôle ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

III) Lorsque des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante sont effectués à l'intérieur de bâtiment occupés ou fréquentés, le propriétaire fait procéder, avant toute restitution des locaux traités, à l'examen visuel et à la mesure d'empoussièrement dans l'air mentionnée au premier alinéa du présent article.

Détail des préconisations suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

- Réalisation d'une « évaluation périodique »**, lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit, consistant à :
 - Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
 - Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.
- Réalisation d'une « action corrective de premier niveau »**, lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés, consistant à :
 - Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
 - Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
 - Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
 - Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.
- Réalisation d'une « action corrective de second niveau »**, qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation, consistant à :
 - Prendre, tant que les mesures mentionnées au c (paragraphe suivant) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
 - Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
 - Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
 - Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.En fonction des situations particulières rencontrées lors de l'évaluation de l'état de conservation, des compléments et précisions à ces recommandations sont susceptibles d'être apportées.

7.5 - Annexe - Recommandations générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées. Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérigènes, comme la fumée de tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérigène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.

En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés.

De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations.

Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil.

Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante.

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.

Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret n° 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses.

Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.

A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées.

Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.

Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets.

Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

7.6 - Annexe - Autres documents



La certification de compétence de personnes physiques est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

DELCAMPE Corinne
sous le numéro 16-742

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes :

- | | | | |
|-------------------------------------|--|----------------------------|-----------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> | Amiante sans mention
<small>Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.</small> | Prise d'effet : 07/05/2021 | Validité : 06/05/2028 |
| <input checked="" type="checkbox"/> | DPE individuel
<small>Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.</small> | Prise d'effet : 07/05/2021 | Validité : 06/05/2028 |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Gaz
<small>Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.</small> | Prise d'effet : 07/05/2021 | Validité : 06/05/2028 |
| <input checked="" type="checkbox"/> | CREP
<small>Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.</small> | Prise d'effet : 07/05/2021 | Validité : 06/05/2028 |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Termites Métropole
<i>Zone d'intervention : France métropolitaine</i>
<small>Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.</small> | Prise d'effet : 07/05/2021 | Validité : 06/05/2028 |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Electricité
<small>Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.</small> | Prise d'effet : 07/05/2021 | Validité : 06/05/2028 |



Accréditation n°4-0540
pontée disponible sur www.cofrac.fr

Véronique DELMAY
Gestionnaire des certifiés



Le maintien des dates de validité mentionnées ci-dessus est conditionné à la bonne exécution des opérations de surveillance
Certification délivrée selon le dispositif particulier de certification de diagnostic immobilier PRO 06

ABCIDIA CERTIFICATION - Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage - BAL N° 60011
102, route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse - 01 30 85 25 71
www.abcidia-certification.fr - contact@abcidia-certification.fr

ENR 20 V6 du 02 avril 2014

SAS DELCAMPE - 38440 CHATONNAY

☎ 06 33 89 85 26 / 04 74 56 27 51

✉ diagnostic@atoodiag.com
www.atoodiag.com

22/22
Rapport du :
17/12/2021

Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité

Numéro de dossier : 2021-12-2004-
 Norme méthodologique employée : AFNOR NF C 16-600 (juillet 2017)
 Date du repérage : 14/12/2021
 Heure d'arrivée : 13 h 21
 Durée du repérage : 03 h 25

La présente mission consiste, suivant l'arrêté du 28 septembre 2017 et du 4 avril 2011, à établir un état de l'installation électrique, en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes. (Application des articles L. 134-7, R134-10 et R134-11 du code de la construction et de l'habitation). En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la réglementation en vigueur. Cet état de l'installation intérieure d'électricité a une durée de validité de 3 ans.

A. - Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

Localisation du local d'habitation et de ses dépendances :

Type d'immeuble : **Maison individuelle**
 Adresse :
 Commune :
 Département : **Isère**
 Référence cadastrale : **Section cadastrale,,** identifiant fiscal : **NC**
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété
 Périmètre de repérage : **Ensemble de la propriété**
 Année de construction : **< 1949**
 Année de l'installation : **< 1949**
 Distributeur d'électricité : **Engie**
 Parties du bien non visitées : **Néant**

B. - Identification du donneur d'ordre

Identité du donneur d'ordre :

Nom et prénom :
 Adresse :
 Téléphone et adresse internet : . **Non communiqués**
 Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Propriétaire**

Propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances:

Nom et prénom :
 Adresse :

C. - Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : **DELCAMPE corinne**
 Raison sociale et nom de l'entreprise : **AtooDiag - SAS Delcampe**
 Adresse : **147 Chemin des Matières**
 **38440 CHATONNAY**
 Numéro SIRET : **50336327700016**
 Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA ASSURANCES**
 Numéro de police et date de validité : **7469056404 / 01/04/2021**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **ABCIDIA CERTIFICATION** le **07/05/2021** jusqu'au **06/05/2028**. (Certification de compétence **16-742**)

D. – Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits ;

E. – Synthèse de l'état de l'installation intérieure d'électricité

E.1. Anomalies et/ou constatations diverses relevées

- L'installation intérieure d'électricité ne comporte **aucune anomalie** et ne fait pas l'objet de constatations diverses.
- L'installation intérieure d'électricité ne comporte **aucune anomalie**, mais fait l'objet de **constatations diverses**.
- L'installation intérieure d'électricité **comporte une ou des anomalies**. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électrique qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt). L'installation ne fait pas l'objet de constatations diverses.
- L'installation intérieure d'électricité **comporte une ou des anomalies**. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électrique qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt). L'installation fait également l'objet de **constatations diverses**.




E.2. Les domaines faisant l'objet d'anomalies sont :

- 1. L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité.
- 2. La protection différentielle à l'origine de l'installation électrique et sa sensibilité appropriée aux conditions de mise à la terre.
- 3. La prise de terre et l'installation de mise à la terre.
- 4. La protection contre les surintensités adaptée à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
- 5. La liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche.
- 6. Les règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche.
- 7. Des matériels électriques présentant des risques de contacts directs.
- 8.1 Des matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.
- 8.2 Des conducteurs non protégés mécaniquement.
- 9. Des appareils d'utilisation situés dans les parties communes et alimentés depuis la partie privative ou des appareils d'utilisation situés dans la partie privative et alimentés depuis les parties communes.
- 10. La piscine privée ou le bassin de fontaine.

E.3. Les constatations diverses concernent :

- Des installations, parties d'installations ou spécificités non couvertes par le présent diagnostic.
- Des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés.
- Des constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement.

F. - Anomalies identifiées

N° Article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies	N° Article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre	Photos
B3.3.6 a1	Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre.	B3.3.6 1	Alors que des socles de prise de courant ou des circuits de l'installation ne sont pas reliés à la terre (B.3.3.6 a1), a2 et a3), la mesure compensatoire suivante est correctement mise en œuvre : - protection du (des) CIRCUIT (s) concerné (s) ou de l'ensemble de l'installation électrique par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité = 30 mA.	
B3.3.6 a2	Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre.	B3.3.6 1	Alors que des socles de prise de courant ou des circuits de l'installation ne sont pas reliés à la terre (B.3.3.6 a1), a2 et a3), la mesure compensatoire suivante est correctement mise en œuvre : - protection du (des) CIRCUIT (s) concerné (s) ou de l'ensemble de l'installation électrique par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité = 30 mA.	
B7.3 d	L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible. Remarques : Présence de connexion de matériel électrique présentant des parties actives nues sous tension (dominos, sucres...) ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des parties actives nues sous tension (1er étage - Chambre 5)			
B8.3 a	L'installation comporte au moins un matériel électrique vétuste. Remarques : Présence de matériel électrique vétuste (douilles, interrupteurs, socles de prise...) ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels électriques vétustes (Rez de chaussée - Dressing)			
B8.3 b	L'installation comporte au moins un matériel électrique inadapté à l'usage. Remarques : Présence de matériel électrique inadapté à l'usage : lampes extérieures sans protection IP ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels inadaptés par du matériel autorisé (Façade et Extérieur - Façade et extérieurs)			

(1) Référence des anomalies selon la norme ou la spécification technique utilisée.

(2) Référence des mesures compensatoires selon la norme ou la spécification technique utilisée.

- (3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le numéro d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée.
- (*) Avertissement : la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

G.1. – Informations complémentaires

Article (1)	Libellé des informations
B11 a1	L'ensemble de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité inf. ou égal à 30 mA.
B11 b2	Au moins un socle de prise de courant n'est pas de type à obturateur. Remarques : Présence de socles de prises non équipés d'obturateur ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les socles de prises non équipés d'obturateur par des socles de prises à obturateur
B11 c2	Au moins un socle de prise de courant ne possède pas un puits de 15 mm.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme ou la spécification technique utilisée.

G.2. – Constatations diverses

Constatation type E1. – Installations, partie d'installation ou spécificités non couvertes

Néant

Constatation type E2. – Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés

N° Article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon norme NF C 16-600 – Annexe C	Motifs
B3.3.1 b	B3 - Prise de terre et installation de mise à la terre Article : Élément constituant la prise de terre approprié	Contrôle impossible: élément constituant la prise de terre non visible
B3.3.1 c	B3 - Prise de terre et installation de mise à la terre Article : Prises de terre multiples interconnectées même bâtiment.	Contrôle impossible: prises de terre multiples non visibles
B3.3.2 a	B3 - Prise de terre et installation de mise à la terre Article : Présence d'un conducteur de terre	Contrôle impossible: Conducteur de terre non visible ou partiellement visible
B3.3.2 b	B3 - Prise de terre et installation de mise à la terre Article : Section du conducteur de terre satisfaisante	Conducteur de terre non visible ou partiellement visible ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de vérifier la section du conducteur de terre
B3.3.6 b	B3 - Prise de terre et installation de mise à la terre Article : Éléments constituant les conducteurs de protection appropriés	Conducteurs de protection non visible ou partiellement visible ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de vérifier les conducteurs de protection partiellement visibles et les remplacer si besoin

(1) Référence des constatations diverses selon la norme ou la spécification technique utilisée.

Constatation type E3. - Constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement

Néant

H. – Identification des parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :

Néant

*Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **ABCIDIA CERTIFICATION - Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage - BAL N° 60011 - 102, route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse (détail sur www.info-certif.fr)***

Dates de visite et d'établissement de l'état :
Visite effectuée le : **14/12/2021**
Etat rédigé à **BEUCROISSANT**, le **14/12/2021**

Par : DELCAMPE corinne

Signature du représentant :



I. - Objectif des dispositions et description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées

Correspondance avec le domaine d'anomalies (1)	Objectif des dispositions et description des risques encourus
B.1	Appareil général de commande et de protection : Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique. Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.
B.2	Protection différentielle à l'origine de l'installation : Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B.3	Prise de terre et installation de mise à la terre : Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte. L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B.4	Protection contre les surintensités : Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.
B.5	Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B.6	Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B.7	Matériels électriques présentant des risques de contact direct : Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
B.8	Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
B.9	Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives : Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.
B.10	Piscine privée ou bassin de fontaine : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

(1) Référence des anomalies selon la norme ou spécification technique utilisée.

J. - Informations complémentaires

Correspondance avec le groupe d'informations (1)	Objectif des dispositions et description des risques encourus
B.11	Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant l'ensemble de l'installation électrique : L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.
	Socles de prise de courant de type à obturateurs : Socles de prise de courant de type à obturateurs : l'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.
	Socles de prise de courant de type à puits : La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiche mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme ou spécification technique utilisée.

Annexe - Photos





	<p>Photo du Compteur électrique</p>
	<p>Photo PhEle001 Libellé de l'anomalie : B7.3 d L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible. Remarques : Présence de connexion de matériel électrique présentant des parties actives nues sous tension (dominos, sucres...) ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des parties actives nues sous tension (1er étage - Chambre 5)</p>
	<p>Photo PhEle002 Libellé de l'anomalie : B8.3 a L'installation comporte au moins un matériel électrique vétuste. Remarques : Présence de matériel électrique vétuste (douilles, interrupteurs, socles de prise...) ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels électriques vétustes (Rez de chaussée - Dressing)</p>
	<p>Photo PhEle003 Libellé de l'anomalie : B8.3 b L'installation comporte au moins un matériel électrique inadapté à l'usage. Remarques : Présence de matériel électrique inadapté à l'usage : lampes extérieures sans protection IP ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels inadaptés par du matériel autorisé (Façade et Extérieur - Façade et extérieurs)</p>



Photo PhEle004

Libellé de l'information complémentaire : B11 b2 Au moins un socle de prise de courant n'est pas de type à obturateur

Remarques : Présence de socles de prises non équipés d'obturateur ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les socles de prises non équipés d'obturateur par des socles de prises à obturateur

Recommandations relevant du devoir de conseil de professionnel

Il est conseillé de faire intervenir un professionnel qualifié pour corriger les anomalies relevées.

Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)

L'électricité constitue un danger invisible, inodore et silencieux et c'est pourquoi il faut être vigilant quant aux risques qu'elle occasionne (incendie, électrisation, électrocution). Restez toujours attentif à votre installation électrique, vérifiez qu'elle soit et reste en bon état.

Pour limiter les risques, il existe des moyens de prévention simples :

- Ne jamais manipuler une prise ou un fil électrique avec des mains humides
- Ne jamais tirer sur un fil électrique pour le débrancher
- Débrancher un appareil électrique avant de le nettoyer
- Ne jamais toucher les fiches métalliques d'une prise de courant
- Ne jamais manipuler un objet électrique sur un sol humide ou mouillé

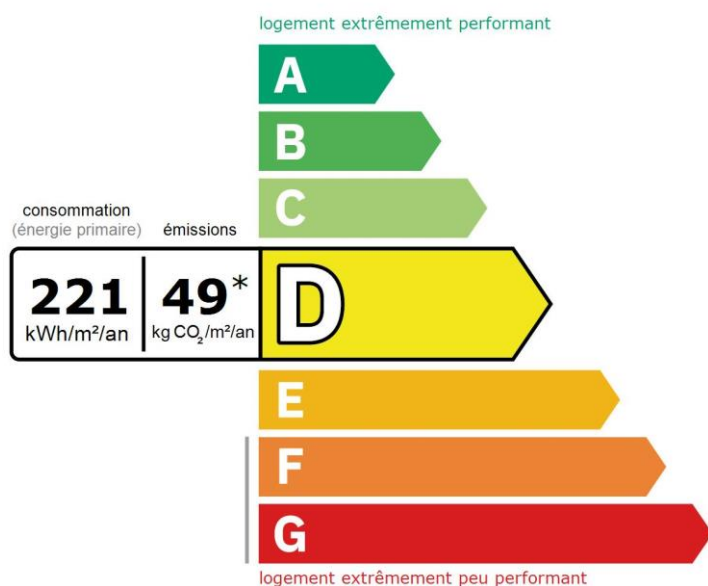
Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>



Adresse :
Type de bien : Maison Individuelle
Année de construction : Avant 1948
Surface habitable : 253 m²

Propriétaire :
Adresse :

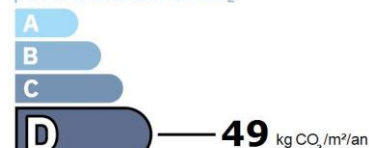
Performance énergétique et climatique



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 4 à 6

* Dont émissions de gaz à effet de serre

peu d'émissions de CO₂



émissions de CO₂ très importantes

Ce logement émet 12 446 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 64 489 km parcourus en voiture.

Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **3 550 €** et **4 890 €** par an

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? Voir p. 3

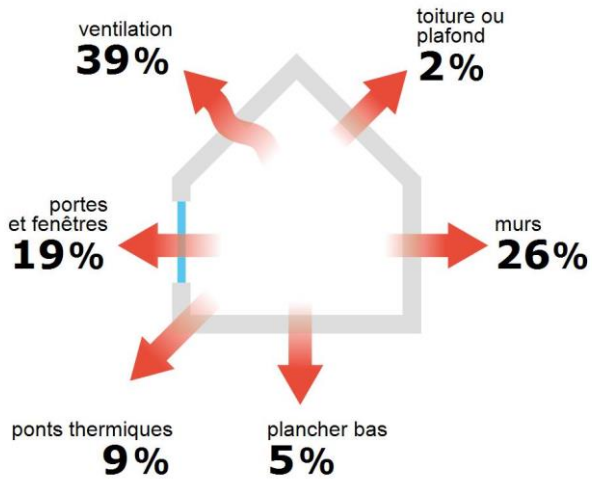
Informations diagnostiqueur

Atoodiag - SAS Delcampe
147 Chemin des Matières
38440 CHATONNAY
tel : 0633898526

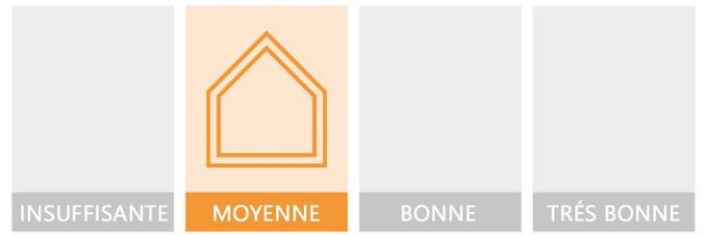
Diagnostiqueur : DELCAMPE corinne
Email : diagnostic@atoodiag.com
N° de certification : 16-742
Organisme de certification : ABCIDIA
CERTIFICATION



Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation

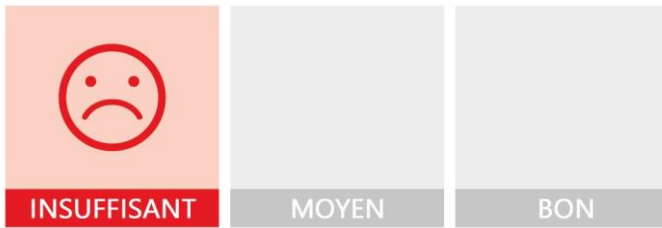


Système de ventilation en place



Ventilation mécanique sur conduit existant avant 2013

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



logement traversant



toiture isolée

Pour améliorer le confort d'été :



Équipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil.

Production d'énergies renouvelables

équipement(s) présent(s) dans ce logement :



chauffage au bois



D'autres solutions d'énergies renouvelables existent :



pompe à chaleur



chauffe-eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques







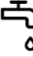






géothermie



réseau de chaleur ou de froid vertueux

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie

Usage	Consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)		Frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	Répartition des dépenses
 chauffage	 Fioul	33 513 (33 513 é.f.)	entre 2 600 € et 3 530 €	 71 %
	 Bois	15 723 (15 723 é.f.)	entre 420 € et 580 €	
 eau chaude	 Fioul	3 131 (3 131 é.f.)	entre 240 € et 330 €	7 %
 refroidissement				0 %
 éclairage	 Electrique	1 082 (471 é.f.)	entre 90 € et 130 €	3 %
 auxiliaires	 Electrique	2 497 (1 086 é.f.)	entre 210 € et 300 €	7 %
énergie totale pour les usages recensés :		55 947 kWh (53 924 kWh é.f.)	entre 3 550 € et 4 890 € par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 175ℓ par jour.

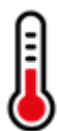
é.f. → énergie finale
Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C c'est -17% sur votre facture **soit -745€ par an**

Astuces

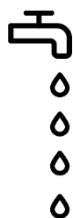
- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17° la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

Astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 175ℓ/jour d'eau chaude à 40°C

72ℓ consommés en moins par jour, c'est -26% sur votre facture **soit -100€ par an**

Astuces





- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.








En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 Murs	<p>Mur en pisé ou béton de terre stabilisé (à partir d'argile crue) d'épaisseur 60 cm non isolé donnant sur l'extérieur</p> <p>Mur en pisé ou béton de terre stabilisé (à partir d'argile crue) d'épaisseur 60 cm non isolé donnant sur un garage</p> <p>Mur en pisé ou béton de terre stabilisé (à partir d'argile crue) d'épaisseur 60 cm avec un doublage rapporté donnant sur l'extérieur</p> <p>Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu d'épaisseur 50 cm avec isolation intérieure (10 cm) donnant sur l'extérieur</p>	insuffisante
 Plancher bas	<p>Plancher entre solives bois avec ou sans remplissage non isolé donnant sur un local chauffé</p> <p>Plancher entre solives bois avec ou sans remplissage donnant sur un garage avec isolation intrinsèque ou en sous-face ($R=7m^2.K/W$)</p> <p>Plancher entre solives bois avec ou sans remplissage donnant sur un sous-sol non chauffé avec isolation intrinsèque ou en sous-face (10 cm)</p> <p>Plancher lourd type entrevous terre-cuite, poutrelles béton donnant sur un sous-sol non chauffé</p> <p>Dalle béton donnant sur un terre-plein</p>	insuffisante
 Toiture/plafond	<p>Combles aménagés sous rampants donnant sur l'extérieur (combles aménagés) avec isolation intérieure (réalisée entre 2001 et 2005)</p> <p>Plafond entre solives bois avec ou sans remplissage donnant sur un comble très faiblement ventilé avec isolation extérieure (50 cm)</p> <p>Plafond entre solives bois avec ou sans remplissage non isolé donnant sur un local chauffé</p>	très bonne
 Portes et fenêtres	<p>Porte(s) bois avec 30-60% de vitrage simple</p> <p>Porte(s) bois opaque pleine</p> <p>Fenêtres oscillo-battantes bois, double vitrage avec lame d'argon 16 mm et volets battants bois</p> <p>Fenêtres battantes bois, double vitrage avec lame d'argon 16 mm et volets battants bois</p> <p>Portes-fenêtres battantes avec soubassement bois, double vitrage avec lame d'argon 16 mm et volets battants bois</p> <p>Fenêtres battantes pvc, double vitrage avec lame d'argon 16 mm et volets battants bois</p> <p>Fenêtres battantes bois, simple vitrage sans protection solaire</p> <p>Fenêtres oscillantes bois, double vitrage avec lame d'argon 16 mm sans protection solaire</p> <p>Fenêtres battantes bois, double vitrage avec lame d'air 12 mm sans protection solaire</p>	moyenne

Vue d'ensemble des équipements

	description
 Chauffage	<p>Chaudière individuelle fioul standard installée entre 1991 et 2015 régulée, avec programmeur avec réduct. Emetteur(s): radiateur monotube avec robinet thermostatique</p> <p>Poêle à bois (bûche) installé entre 1990 et 2004 (système individuel)</p>
 Eau chaude sanitaire	Combiné au système de chauffage
 Climatisation	Néant
 Ventilation	Ventilation mécanique sur conduit existant avant 2013
 Pilotage	<p>Avec intermittence centrale avec minimum de température</p> <p>Sans système d'intermittence</p>

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

type d'entretien



Eclairage

Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.



Isolation

Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.



Radiateur

Laisser les robinets thermostatiques en position ouverte en fin de saison de chauffe.
Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur.
Purger les radiateurs s'il y a de l'air.



Ventilation

Nettoyage et réglage de l'installation tous les 3 ans par un professionnel.
Nettoyer régulièrement les bouches.
Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.







Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

Les travaux essentiels



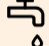
Montant estimé : 4800 à 7200€

Lot	Description	Performance recommandée
 Mur	Isolation des murs par l'intérieur. Avant d'isoler un mur, vérifier qu'il ne présente aucune trace d'humidité.	$R > 4,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
 Plancher	Isolation des planchers sous chape flottante. Avant d'isoler un plancher, vérifier qu'il ne présente aucune trace d'humidité.	$R > 3,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
 Ventilation	Installer une VMC hygroréglable type B.	
 Chauffage	Mettre à jour le système d'intermittence / Régulation	

2

Les travaux à envisager

Montant estimé : 26000 à 39000€

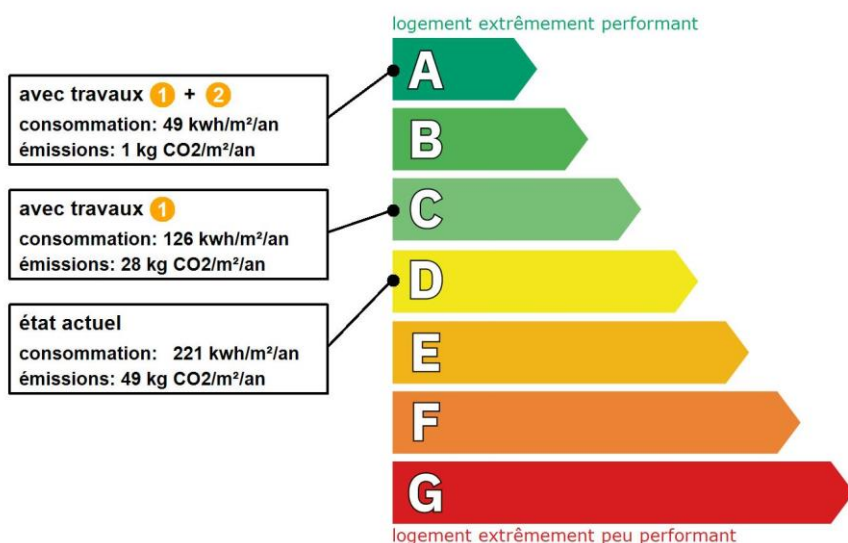
Lot	Description	Performance recommandée
 Portes et fenêtres	Remplacer les fenêtres par des fenêtres double vitrage à isolation renforcée. Remplacer les portes par des menuiseries plus performantes. ⚠ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	$U_w = 1,3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$, $S_w = 0,42$
 Chauffage	Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/eau double service chauffage et ECS. Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/air non réversible (la climatisation n'est pas considérée, en cas de mise en place votre étiquette énergie augmentera sensiblement).	SCOP = 4
 Eau chaude sanitaire	Système actualisé en même temps que le chauffage Mettre en place un système Solaire	COP = 4

Commentaires :

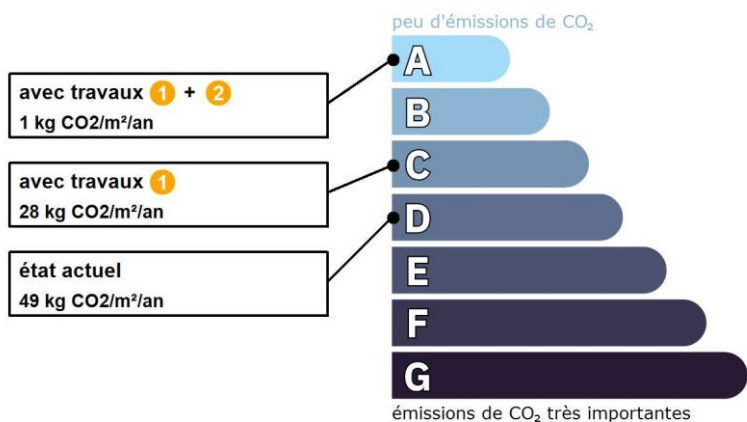
Néant

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre



TOUT POUR MA RÉNOV'

Préparez votre projet !

Contactez le conseiller FAIRE le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

www.faire.fr/trouver-un-conseiller
ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

www.faire.fr/aides-de-financement



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Référence du logiciel validé : **LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.23.3]**

Référence du DPE : **2021-12-2004-COULON**

Date de visite du bien : **14/12/2021**

Invariant fiscal du logement : **N/A**

Référence de la parcelle cadastrale : **Section cadastrale A, Parcelle(s) n° 622 626 627,**

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**

Numéro d'immatriculation de la copropriété : **N/A**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :








Notices techniques des équipements

Factures de travaux





Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Néant

Généralités

















































Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	 Observé / mesuré	38 Isère
Altitude	 Donnée en ligne	443 m
Type de bien	 Observé / mesuré	Maison Individuelle
Année de construction	 Estimé	Avant 1948
Surface habitable du logement	 Observé / mesuré	253 m²
Nombre de niveaux du logement	 Observé / mesuré	2
Hauteur moyenne sous plafond	 Observé / mesuré	2,53 m









































Enveloppe

















































Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Mur 1 Sud	Surface du mur 	21,61 m²
	Type de local non chauffé adjacent 	l'extérieur
	Matériau mur 	Mur en pisé ou béton de terre stabilisé (à partir d'argile crue)
	Epaisseur mur 	60 cm
	Isolation 	non
Mur 2 Nord	Surface du mur 	17,04 m²
	Type de local non chauffé adjacent 	l'extérieur
	Matériau mur 	Mur en pisé ou béton de terre stabilisé (à partir d'argile crue)
	Epaisseur mur 	60 cm
	Isolation 	non
Mur 3 Nord	Surface du mur 	12,65 m²
	Type de local non chauffé adjacent 	un garage
	Surface Aiu 	71,55 m²
	Etat isolation des parois Aiu 	isolé
	Surface Aue 	48,5 m²
	Etat isolation des parois Aue 	non isolé
	Matériau mur 	Mur en pisé ou béton de terre stabilisé (à partir d'argile crue)
	Epaisseur mur 	60 cm
	Isolation 	non
Mur 4 Ouest	Surface du mur 	17,5 m²
	Type de local non chauffé adjacent 	l'extérieur















	Matériau mur		Observé / mesuré	Mur en pisé ou béton de terre stabilisé (à partir d'argile crue)
	Epaisseur mur		Observé / mesuré	60 cm
	Isolation		Observé / mesuré	non
Mur 5 Est	Surface du mur		Observé / mesuré	17,49 m ²
	Type de local non chauffé adjacent		Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur		Observé / mesuré	Mur en pisé ou béton de terre stabilisé (à partir d'argile crue)
	Epaisseur mur		Observé / mesuré	60 cm
	Isolation		Observé / mesuré	inconnue
	Année de construction/rénovation		Valeur par défaut	2001 - 2005
	Doublage rapporté avec lame d'air		Observé / mesuré	moins de 15mm ou inconnu
Mur 6 Sud	Surface du mur		Observé / mesuré	28,73 m ²
	Type de local non chauffé adjacent		Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur		Observé / mesuré	Mur en pisé ou béton de terre stabilisé (à partir d'argile crue)
	Epaisseur mur		Observé / mesuré	60 cm
	Isolation		Observé / mesuré	non
Mur 7 Nord	Surface du mur		Observé / mesuré	17,94 m ²
	Type de local non chauffé adjacent		Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur		Observé / mesuré	Mur en pisé ou béton de terre stabilisé (à partir d'argile crue)
	Epaisseur mur		Observé / mesuré	60 cm
	Isolation		Observé / mesuré	inconnue
	Année de construction/rénovation		Valeur par défaut	2001 - 2005
Mur 8 Ouest	Doublage rapporté avec lame d'air		Observé / mesuré	moins de 15mm ou inconnu
	Surface du mur		Observé / mesuré	17 m ²
	Type de local non chauffé adjacent		Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur		Observé / mesuré	Mur en pisé ou béton de terre stabilisé (à partir d'argile crue)
	Epaisseur mur		Observé / mesuré	60 cm
	Isolation		Observé / mesuré	inconnue
	Année de construction/rénovation		Valeur par défaut	2001 - 2005
Mur 9 Est	Doublage rapporté avec lame d'air		Observé / mesuré	moins de 15mm ou inconnu
	Surface du mur		Observé / mesuré	18,25 m ²
	Type de local non chauffé adjacent		Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur		Observé / mesuré	Mur en pisé ou béton de terre stabilisé (à partir d'argile crue)
	Epaisseur mur		Observé / mesuré	60 cm
	Isolation		Observé / mesuré	inconnue
	Année de construction/rénovation		Valeur par défaut	2001 - 2005
Mur 10 Nord	Doublage rapporté avec lame d'air		Observé / mesuré	moins de 15mm ou inconnu
	Surface du mur		Observé / mesuré	15 m ²
	Type de local non chauffé adjacent		Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur		Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu
	Epaisseur mur		Observé / mesuré	50 cm
	Isolation		Observé / mesuré	oui
Mur 11 Ouest	Epaisseur isolant		Observé / mesuré	10 cm
	Surface du mur		Observé / mesuré	31,69 m ²
	Type de local non chauffé adjacent		Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur		Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu
	Epaisseur mur		Observé / mesuré	50 cm
	Isolation		Observé / mesuré	oui
Mur 12 Est	Epaisseur isolant		Observé / mesuré	10 cm
	Surface du mur		Observé / mesuré	23,34 m ²


	Type de local non chauffé adjacent		Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur		Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu
	Epaisseur mur		Observé / mesuré	50 cm
	Isolation		Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant		Observé / mesuré	10 cm
Plancher 1	Surface de plancher bas		Observé / mesuré	40,4 m²
	Type de local non chauffé adjacent		Observé / mesuré	un local chauffé
	Type de pb		Observé / mesuré	Plancher entre solives bois avec ou sans remplissage
	Isolation: oui / non / inconnue		Observé / mesuré	non
Plancher 2	Surface de plancher bas		Observé / mesuré	58,9 m²
	Type de local non chauffé adjacent		Observé / mesuré	un garage
	Surface Aiu		Observé / mesuré	71.55 m²
	Etat isolation des parois Aiu		Observé / mesuré	isolé
	Surface Aue		Observé / mesuré	48.5 m²
	Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	non isolé
	Type de pb		Observé / mesuré	Plancher entre solives bois avec ou sans remplissage
	Isolation: oui / non / inconnue		Observé / mesuré	oui
	Résistance isolant		Observé / mesuré	7 m².K/W
Plancher 3	Surface de plancher bas		Observé / mesuré	39,44 m²
	Type de local non chauffé adjacent		Observé / mesuré	un sous-sol non chauffé
	Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	non isolé
	Périmètre plancher bâtiment déperditif		Observé / mesuré	10.5 m
	Surface plancher bâtiment déperditif		Observé / mesuré	39.44 m²
	Type de pb		Observé / mesuré	Plancher entre solives bois avec ou sans remplissage
	Isolation: oui / non / inconnue		Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant		Observé / mesuré	10 cm
Plancher 4	Surface de plancher bas		Observé / mesuré	18 m²
	Type de local non chauffé adjacent		Observé / mesuré	un sous-sol non chauffé
	Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	non isolé
	Périmètre plancher bâtiment déperditif		Observé / mesuré	1 m
	Surface plancher bâtiment déperditif		Observé / mesuré	18 m²
	Type de pb		Observé / mesuré	Plancher lourd type entrevous terre-cuite, poutrelles béton
	Isolation: oui / non / inconnue		Observé / mesuré	inconnue
		Année de construction/rénovation		Valeur par défaut
Plancher 5	Surface de plancher bas		Observé / mesuré	37,36 m²
	Type de local non chauffé adjacent		Observé / mesuré	un terre-plein
	Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	non isolé
	Périmètre plancher bâtiment déperditif		Observé / mesuré	12.5 m
	Surface plancher bâtiment déperditif		Observé / mesuré	37.36 m²
	Type de pb		Observé / mesuré	Dalle béton
	Isolation: oui / non / inconnue		Observé / mesuré	inconnue
		Année de construction/rénovation		Valeur par défaut
Plafond 1	Surface de plancher haut		Observé / mesuré	53,14 m²
	Type de local non chauffé adjacent		Observé / mesuré	l'extérieur (combles aménagés)
	Type de ph		Observé / mesuré	Combles aménagés sous rampants
	Isolation		Observé / mesuré	oui
		Année isolation		Document fourni
Plafond 2	Surface de plancher haut		Observé / mesuré	99,3 m²


















	Type de local non chauffé adjacent	 Observé / mesuré	un comble très faiblement ventilé
	Surface Aiu	 Observé / mesuré	99,3 m²
	Surface Aue	 Observé / mesuré	119.16 m²
	Etat isolation des parois Aue	 Observé / mesuré	non isolé
	Type de ph	 Observé / mesuré	Plafond entre solives bois avec ou sans remplissage
	Isolation	 Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant	 Observé / mesuré	50 cm
Plafond 3	Surface de plancher haut	 Observé / mesuré	94,8 m²
	Type de local non chauffé adjacent	 Observé / mesuré	un local chauffé
	Type de ph	 Observé / mesuré	Plafond entre solives bois avec ou sans remplissage
	Isolation	 Observé / mesuré	non
Fenêtre 1 Ouest	Surface de baies	 Observé / mesuré	1,24 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 4 Ouest
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres oscillo-battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	oui
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 2 Sud	Surface de baies	 Observé / mesuré	1,41 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 4 Ouest
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	oui
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 3 Ouest	Surface de baies	 Observé / mesuré	1,5 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 4 Ouest
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres oscillo-battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	oui
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Type volets	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)



































Fenêtre 4 Sud	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	 Observé / mesuré	1,42 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 1 Sud
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Fenêtre 5 Sud	Type de masques proches	 Observé / mesuré
Type de masques lointains		 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Surface de baies		 Observé / mesuré	1,42 m²
Placement		 Observé / mesuré	Mur 1 Sud
Orientation des baies		 Observé / mesuré	Sud
Inclinaison vitrage		 Observé / mesuré	vertical
Type ouverture		 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
Type menuiserie		 Observé / mesuré	Bois
Présence de joints d'étanchéité		 Observé / mesuré	non
Type de vitrage		 Observé / mesuré	double vitrage
Epaisseur lame air		 Observé / mesuré	16 mm
Présence couche peu émissive		 Observé / mesuré	non
Gaz de remplissage		 Observé / mesuré	Argon / Krypton
Type volets		 Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
Fenêtre 6 Sud		Type de masques proches	 Observé / mesuré
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	 Observé / mesuré	0,74 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 1 Sud
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Fenêtre 7 Sud	Type de masques proches	 Observé / mesuré
Type de masques lointains		 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Surface de baies		 Observé / mesuré	1,08 m²
Placement		 Observé / mesuré	Mur 6 Sud
Orientation des baies		 Observé / mesuré	Sud
Inclinaison vitrage		 Observé / mesuré	vertical
Type ouverture		 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
Type menuiserie		 Observé / mesuré	Bois
Présence de joints d'étanchéité		 Observé / mesuré	non




















































Fenêtre 8 Nord	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	 Observé / mesuré	0,74 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 1 Sud
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non
Fenêtre 9 Est	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	 Observé / mesuré	1,99 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 9 Est
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres oscillo-battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non
Fenêtre 10 Sud	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	 Observé / mesuré	1,28 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 6 Sud
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	PVC
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non
Fenêtre 11 Nord	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	Observé / mesuré	0,3 m²
	Placement	Observé / mesuré	Mur 7 Nord


















































	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	simple vitrage
	Type volets	 Observé / mesuré	Pas de protection solaire
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 12 Sud	Surface de baies	 Observé / mesuré	1,62 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 6 Sud
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 13 Ouest	Surface de baies	 Observé / mesuré	1,62 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 6 Sud
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 14 Ouest	Surface de baies	 Observé / mesuré	1,62 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 6 Sud
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain






























Fenêtre 15 Ouest	Surface de baies	 Observé / mesuré	1,35 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Plafond 1
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	inférieur ou égal à 75°
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres oscillantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Type volets	 Observé / mesuré	Pas de protection solaire
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 16 Ouest	Surface de baies	 Observé / mesuré	1,35 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Plafond 1
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	inférieur ou égal à 75°
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres oscillantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Type volets	 Observé / mesuré	Pas de protection solaire
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 17 Ouest	Surface de baies	 Observé / mesuré	1,35 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Plafond 1
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	inférieur ou égal à 75°
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres oscillantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Type volets	 Observé / mesuré	Pas de protection solaire
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 18 Nord	Surface de baies	 Observé / mesuré	1,71 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Plafond 1
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	inférieur ou égal à 75°
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres oscillantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	16 mm	





	Présence couche peu émissive		Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage		Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Type volets		Observé / mesuré	Pas de protection solaire
	Type de masques proches		Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains		Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 19 Est	Surface de baies		Observé / mesuré	1,61 m²
	Placement		Observé / mesuré	Mur 12 Est
	Orientation des baies		Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage		Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture		Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie		Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité		Observé / mesuré	non
	Type de vitrage		Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air		Observé / mesuré	12 mm
	Présence couche peu émissive		Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage		Observé / mesuré	Air
	Type volets		Observé / mesuré	Pas de protection solaire
	Type de masques proches		Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains		Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Fenêtre 20 Est	Surface de baies		Observé / mesuré
Placement			Observé / mesuré	Mur 12 Est
Orientation des baies			Observé / mesuré	Est
Inclinaison vitrage			Observé / mesuré	vertical
Type ouverture			Observé / mesuré	Fenêtres battantes
Type menuiserie			Observé / mesuré	Bois
Présence de joints d'étanchéité			Observé / mesuré	non
Type de vitrage			Observé / mesuré	double vitrage
Epaisseur lame air			Observé / mesuré	12 mm
Présence couche peu émissive			Observé / mesuré	non
Gaz de remplissage			Observé / mesuré	Air
Type volets			Observé / mesuré	Pas de protection solaire
Type de masques proches			Observé / mesuré	Absence de masque proche
Type de masques lointains			Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 21 Est		Surface de baies		Observé / mesuré
	Placement		Observé / mesuré	Mur 12 Est
	Orientation des baies		Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage		Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture		Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie		Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité		Observé / mesuré	non
	Type de vitrage		Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air		Observé / mesuré	12 mm
	Présence couche peu émissive		Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage		Observé / mesuré	Air
	Type volets		Observé / mesuré	Pas de protection solaire
	Type de masques proches		Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains		Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Fenêtre 22 Est	Surface de baies		Observé / mesuré
Placement			Observé / mesuré	Mur 12 Est
Orientation des baies			Observé / mesuré	Est
Inclinaison vitrage			Observé / mesuré	vertical

	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois	
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non	
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage	
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	12 mm	
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non	
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Air	
	Type volets	 Observé / mesuré	Pas de protection solaire	
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
Fenêtre 23 Est	Surface de baies	 Observé / mesuré	1,61 m ²	
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 12 Est	
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Est	
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical	
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois	
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non	
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage	
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	12 mm	
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non	
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Air	
	Type volets	 Observé / mesuré	Pas de protection solaire	
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
	Fenêtre 24 Est	Surface de baies	 Observé / mesuré	1,61 m ²
		Placement	 Observé / mesuré	Mur 12 Est
Orientation des baies		 Observé / mesuré	Est	
Inclinaison vitrage		 Observé / mesuré	vertical	
Type ouverture		 Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
Type menuiserie		 Observé / mesuré	Bois	
Présence de joints d'étanchéité		 Observé / mesuré	non	
Type de vitrage		 Observé / mesuré	double vitrage	
Epaisseur lame air		 Observé / mesuré	12 mm	
Présence couche peu émissive		 Observé / mesuré	non	
Gaz de remplissage		 Observé / mesuré	Air	
Type volets		 Observé / mesuré	Pas de protection solaire	
Type de masques proches		 Observé / mesuré	Absence de masque proche	
Type de masques lointains		 Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
Fenêtre 25 Ouest		Surface de baies	 Observé / mesuré	1,31 m ²
		Placement	 Observé / mesuré	Mur 12 Est
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Ouest	
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical	
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois	
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non	
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage	
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	12 mm	
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non	
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Air	
	Type volets	 Observé / mesuré	Pas de protection solaire	
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche	

Porte-fenêtre 1 Sud	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	 Observé / mesuré	2,88 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 1 Sud
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	oui
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Porte-fenêtre 2 Est	Surface de baies	 Observé / mesuré	2,75 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 5 Est
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Porte-fenêtre 3 Est	Surface de baies	 Observé / mesuré
Placement		 Observé / mesuré	Mur 5 Est
Orientation des baies		 Observé / mesuré	Est
Inclinaison vitrage		 Observé / mesuré	vertical
Type ouverture		 Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
Type menuiserie		 Observé / mesuré	Bois
Présence de joints d'étanchéité		 Observé / mesuré	non
Type de vitrage		 Observé / mesuré	double vitrage
Epaisseur lame air		 Observé / mesuré	16 mm
Présence couche peu émissive		 Observé / mesuré	non
Gaz de remplissage		 Observé / mesuré	Argon / Krypton
Type volets		 Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
Type de masques proches		 Observé / mesuré	Absence de masque proche
Type de masques lointains		 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Porte-fenêtre 4 Est		Surface de baies	 Observé / mesuré
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 5 Est
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage











	Epaisseur lame air		Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive		Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage		Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Type volets		Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches		Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains		Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Porte 1	Surface de porte		Observé / mesuré	2,15 m²
	Placement		Observé / mesuré	Mur 1 Sud
	Type de porte		Observé / mesuré	Porte avec 30-60% de vitrage simple
	Présence de joints d'étanchéité		Observé / mesuré	oui
	Longueur Pont Thermique		Observé / mesuré	5,3 m
	Positionnement de la menuiserie		Observé / mesuré	en tunnel
	Largeur du dormant menuiserie		Observé / mesuré	Lp: 10 cm
Porte 2	Surface de porte		Observé / mesuré	1,94 m²
	Placement		Observé / mesuré	Mur 2 Nord
	Type de porte		Observé / mesuré	Porte opaque pleine
	Présence de joints d'étanchéité		Observé / mesuré	oui
	Longueur Pont Thermique		Observé / mesuré	5,2 m
	Positionnement de la menuiserie		Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 1	Largeur du dormant menuiserie		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de pont thermique		Observé / mesuré	Mur 4 Ouest / Fenêtre 1 Ouest
	Type isolation		Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT		Observé / mesuré	4,46 m
	Position menuiseries		Observé / mesuré	en tunnel
Pont Thermique 2	Longueur du dormant menuiserie Lp		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de pont thermique		Observé / mesuré	Mur 1 Sud / Fenêtre 2 Sud
	Type isolation		Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT		Observé / mesuré	4,76 m
	Position menuiseries		Observé / mesuré	en tunnel
Pont Thermique 3	Position menuiseries		Observé / mesuré	en tunnel
	Type de pont thermique		Observé / mesuré	Mur 4 Ouest / Fenêtre 3 Ouest
	Type isolation		Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT		Observé / mesuré	4,9 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Pont Thermique 4	Position menuiseries		Observé / mesuré	en tunnel
	Type de pont thermique		Observé / mesuré	Mur 1 Sud / Porte 1
	Type isolation		Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT		Observé / mesuré	5,3 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		Observé / mesuré	Lp: 10 cm
Pont Thermique 5	Position menuiseries		Observé / mesuré	en tunnel
	Type de pont thermique		Observé / mesuré	Mur 2 Nord / Porte 2
	Type isolation		Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT		Observé / mesuré	5,2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Pont Thermique 6	Position menuiseries		Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique		Observé / mesuré	Mur 1 Sud / Fenêtre 4 Sud
	Type isolation		Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT		Observé / mesuré	4,84 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		Observé / mesuré	Lp: 5 cm

Pont Thermique 7	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Sud / Fenêtre 5 Sud
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	4,84 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	en tunnel
Pont Thermique 8	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Sud / Porte-fenêtre 1 Sud
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	en tunnel
Pont Thermique 9	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Sud / Fenêtre 6 Sud
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	3,46 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	en tunnel
Pont Thermique 10	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 5 Est / Porte-fenêtre 2 Est
	Type isolation	 Observé / mesuré	inconnue
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	5,65 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	en tunnel
Pont Thermique 11	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 5 Est / Porte-fenêtre 3 Est
	Type isolation	 Observé / mesuré	inconnue
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	5,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	en tunnel
Pont Thermique 12	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 5 Est / Porte-fenêtre 4 Est
	Type isolation	 Observé / mesuré	inconnue
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	5,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	en tunnel
Pont Thermique 13	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 6 Sud / Fenêtre 7 Sud
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	4,26 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	en tunnel
Pont Thermique 14	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 7 Nord / Fenêtre 8 Nord
	Type isolation	 Observé / mesuré	inconnue
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	3,46 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	en tunnel
Pont Thermique 15	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 9 Est / Fenêtre 9 Est
	Type isolation	 Observé / mesuré	inconnue
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	5,64 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	en tunnel
Pont Thermique 16	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 6 Sud / Fenêtre 10 Sud
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	4,6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	en tunnel

Pont Thermique 17	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 7 Nord / Fenêtre 11 Nord
	Type isolation	 Observé / mesuré	inconnue
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	2,2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	en tunnel
Pont Thermique 18	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 6 Sud / Fenêtre 12 Sud
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	5,1 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	en tunnel
Pont Thermique 19	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 8 Ouest / Fenêtre 13 Ouest
	Type isolation	 Observé / mesuré	inconnue
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	5,1 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	en tunnel
Pont Thermique 20	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 8 Ouest / Fenêtre 14 Ouest
	Type isolation	 Observé / mesuré	inconnue
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	5,1 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	en tunnel
Pont Thermique 21	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 12 Est / Fenêtre 19 Est
	Type isolation	 Observé / mesuré	ITI
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	5,1 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	en tunnel
Pont Thermique 22	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 12 Est / Fenêtre 20 Est
	Type isolation	 Observé / mesuré	ITI
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	5,1 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	en tunnel
Pont Thermique 23	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 12 Est / Fenêtre 21 Est
	Type isolation	 Observé / mesuré	ITI
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	5,1 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	en tunnel
Pont Thermique 24	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 12 Est / Fenêtre 22 Est
	Type isolation	 Observé / mesuré	ITI
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	5,1 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	en tunnel
Pont Thermique 25	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 12 Est / Fenêtre 23 Est
	Type isolation	 Observé / mesuré	ITI
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	5,1 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	en tunnel
Pont Thermique 26	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 12 Est / Fenêtre 24 Est
	Type isolation	 Observé / mesuré	ITI
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	5,1 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	en tunnel

Pont Thermique 27	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 11 Ouest / Fenêtre 25 Ouest
	Type isolation	 Observé / mesuré	ITI
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	4,6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	en tunnel
Pont Thermique 28	Type PT	 Observé / mesuré	Mur 1 Sud / Refend
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT l	 Observé / mesuré	2,5 m
Pont Thermique 29	Type PT	 Observé / mesuré	Mur 1 Sud / Plancher 5
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé / inconnue
	Longueur du PT l	 Observé / mesuré	4 m
Pont Thermique 30	Type PT	 Observé / mesuré	Mur 2 Nord / Plancher 5
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé / inconnue
	Longueur du PT l	 Observé / mesuré	7,5 m
Pont Thermique 31	Type PT	 Observé / mesuré	Mur 3 Nord / Refend
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT l	 Observé / mesuré	2,5 m
Pont Thermique 32	Type PT	 Observé / mesuré	Mur 3 Nord / Plancher 5
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé / inconnue
	Longueur du PT l	 Observé / mesuré	5 m
Pont Thermique 33	Type PT	 Observé / mesuré	Mur 4 Ouest / Plancher 5
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé / inconnue
	Longueur du PT l	 Observé / mesuré	4 m
Pont Thermique 34	Type PT	 Observé / mesuré	Mur 5 Est / Refend
	Type isolation	 Observé / mesuré	inconnue / non isolé
	Longueur du PT l	 Observé / mesuré	2,5 m
Pont Thermique 35	Type PT	 Observé / mesuré	Mur 5 Est / Plancher 5
	Type isolation	 Observé / mesuré	inconnue / inconnue
	Longueur du PT l	 Observé / mesuré	4,5 m
Pont Thermique 36	Type PT	 Observé / mesuré	Mur 7 Nord / Refend
	Type isolation	 Observé / mesuré	inconnue / non isolé
	Longueur du PT l	 Observé / mesuré	2,5 m
Pont Thermique 37	Type PT	 Observé / mesuré	Mur 9 Est / Refend
	Type isolation	 Observé / mesuré	inconnue / non isolé
	Longueur du PT l	 Observé / mesuré	2,5 m
Pont Thermique 38	Type PT	 Observé / mesuré	Mur 11 Ouest / Refend
	Type isolation	 Observé / mesuré	ITI / non isolé
	Longueur du PT l	 Observé / mesuré	2,5 m

Systemes

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée	
Ventilation	Type de ventilation	 Observé / mesuré	Ventilation mécanique sur conduit existant avant 2013
	Année installation	 Document fourni	2001
	Energie utilisée	 Observé / mesuré	Electrique
	Façades exposées	 Observé / mesuré	plusieurs
	Logement Traversant	 Observé / mesuré	oui
Chauffage 1	Type d'installation de chauffage	 Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	Nombre de niveaux desservis	 Observé / mesuré	2
	Type générateur	 Observé / mesuré	Fioul - Chaudière fioul standard installée entre 1991 et 2015
	Surface chauffée par chaque générateur	 Observé / mesuré	193
	Année installation générateur	 Observé / mesuré	2007

	Energie utilisée	🔍	Observé / mesuré	Fioul	
	Cper (présence d'une ventouse)	🔍	Observé / mesuré	non	
	Présence d'une veilleuse	🔍	Observé / mesuré	non	
	Chaudière murale	🔍	Observé / mesuré	non	
	Présence d'une régulation/Ajust,T° Fonctionnement	🔍	Observé / mesuré	oui	
	Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion	🔍	Observé / mesuré	non	
	Type émetteur	🔍	Observé / mesuré	Radiateur monotube avec robinet thermostatique	
	Température de distribution	🔍	Observé / mesuré	supérieur à 65°C	
	Année installation émetteur	🔍	Observé / mesuré	2007	
	Type de chauffage	🔍	Observé / mesuré	divisé	
	Equipement intermittence	🔍	Observé / mesuré	Avec intermittence centrale avec minimum de température	
Chauffage 2	Type d'installation de chauffage	🔍	Observé / mesuré	Installation de chauffage simple	
	Type générateur	🔍	Observé / mesuré	Bois - Poêle à bois (bûche) installé entre 1990 et 2004	
	Surface chauffée par chaque générateur	🔍	Observé / mesuré	60	
	Année installation générateur	🔍	Observé / mesuré	2001 (estimée en fonction de la marque et du modèle)	
	Energie utilisée	🔍	Observé / mesuré	Bois	
	Type de combustible bois	🔍	Observé / mesuré	Bûches	
	Type émetteur	🔍	Observé / mesuré	Poêle à bois (bûche) installé entre 1990 et 2004	
	Année installation émetteur	🔍	Observé / mesuré	2001 (estimée en fonction de la marque et du modèle)	
	Surface chauffée par l'émetteur	🔍	Observé / mesuré	60	
	Type de chauffage	🔍	Observé / mesuré	divisé	
	Equipement intermittence	🔍	Observé / mesuré	Sans système d'intermittence	
	Eau chaude sanitaire	Nombre de niveaux desservis	🔍	Observé / mesuré	2
		Type générateur	🔍	Observé / mesuré	Fioul - Chaudière fioul standard installée entre 1991 et 2015
		Année installation générateur	🔍	Observé / mesuré	2007
Energie utilisée		🔍	Observé / mesuré	Fioul	
Type production ECS		🔍	Observé / mesuré	Chauffage et ECS	
Présence d'une veilleuse		🔍	Observé / mesuré	non	
Chaudière murale		🔍	Observé / mesuré	non	
Présence d'une régulation/Ajust,T° Fonctionnement		🔍	Observé / mesuré	oui	
Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion		🔍	Observé / mesuré	non	
Type de distribution		🔍	Observé / mesuré	production volume habitable traversant des pièces alimentées contiguës	
Type de production	🔍	Observé / mesuré	instantanée		

Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

Notes : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ABCIDIA CERTIFICATION - Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage - BAL N° 60011 - 102, route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse (détail sur www.info-certif.fr)

Informations société : AtooDiag - SAS Delcampe 147 Chemin des Matières 38440 CHATONNAY
Tél. : 0633898526 - N°SIREN : 503363277 - Compagnie d'assurance : AXA ASSURANCES n° 7469056404

ATTESTATION SUR L'HONNEUR réalisée pour le dossier n° **2021-12-2004-** relatif à l'immeuble bâti visité situé au :

Je soussigné, **DELCAMPE corinne**, technicien diagnostiqueur pour la société **AtooDiag - SAS Delcampe** atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271-6 du Code de la Construction, à savoir :


- Disposer des compétences requises pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier, ainsi qu'en atteste mes certifications de compétences :

Prestations	Nom du diagnostiqueur	Entreprise de certification	N° Certification	Echéance certif
Amiante	DELCAMPE corinne	ABCIDIA CERTIFICATION	16-742	06/05/2028 (Date d'obtention : 07/05/2021)
DPE	DELCAMPE corinne	ABCIDIA CERTIFICATION	16-742	06/05/2028 (Date d'obtention : 07/05/2021)
Gaz	DELCAMPE corinne	ABCIDIA CERTIFICATION	16-742	06/05/2028 (Date d'obtention : 07/05/2021)
Plomb	DELCAMPE corinne	ABCIDIA CERTIFICATION	16-742	06/05/2028 (Date d'obtention : 07/05/2021)
Termites	DELCAMPE corinne	ABCIDIA CERTIFICATION	16-742	06/05/2028 (Date d'obtention : 07/05/2021)
Electricité	DELCAMPE corinne	ABCIDIA CERTIFICATION	16-742	06/05/2028 (Date d'obtention : 07/05/2021)

- Avoir souscrit à une assurance (AXA ASSURANCES n° 7469056404 valable jusqu'au 01/04/2021) permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions.
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir les états, constats et diagnostics composant le dossier.
- Disposer d'une organisation et des moyens (en matériel et en personnel) appropriés pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier.

Fait à **BEUCROISSANT**, le **14/12/2021**

Signature de l'opérateur de diagnostics :



Article L271-6 du Code de la Construction et de l'habitation

« Les documents prévus aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4 sont établis par une personne présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés. Cette personne est tenue de souscrire une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions. Elle ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents mentionnés au premier alinéa. Un décret en Conseil d'Etat définit les conditions et modalités d'application du présent article. »

Article L271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation

« Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L.271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier. »

Votre Agent Général
M COURCELLE LABROUSSE NICOLAS
2 RUE DES MONTS D OR
69450 ST CYR AU MONT D OR
☎ **04 72 85 32 32**
📠 **04 72 85 32 39**



Assurance et Banque

N°ORIAS **10 058 094 (NICOLAS COURCELLE-LABROUSSE)**
Site ORIAS www.orias.fr

SAS ,DELCAMPE ATOODIAG
147 CHEMIN DES MATIERES
LIEU DIT LE BAS MOLLARD
38440 CHATONNAY

Votre contrat

Responsabilité Civile Prestataire
Souscrit le **17/01/2017**

Vos références

Contrat
7469056404
Client
3104420204

Date du courrier
07 avril 2021

Votre attestation Responsabilité Civile Prestataire

AXA France IARD atteste que :
DELCAMPE ATOODIAG

Est titulaire du contrat d'assurance n° **7469056404** ayant pris effet le **17/01/2017**.
Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

La présente attestation est valable du **01/04/2021** au **01/04/2022** et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Guillaume Borie
Directeur Général Délégué

Vos références

Contrat

7469056404

Client

3104420204

Nature des garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après)	9 000 000 € par année d'assurance
<u>Dont :</u> Dommages corporels	9 000 000 € par année d'assurance
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1 200 000 € par année d'assurance

Autres garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus)(article 3.1 des conditions générales)	750 000 € par année d'assurance
Responsabilité civile professionnelle (tous dommages confondus)	500 000 € par année d'assurance dont 300 000 € par sinistre
Dommages immatériels non consécutifs autres que ceux visés par l'obligation d'assurance (article 3.2 des conditions générales)	150 000 € par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150 000 € par sinistre
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	30 000 € par sinistre

C.G. : Conditions Générales du contrat.

Fichier PDF Protégé, non inséré